



Créer les conditions de l'action résolue pour une autre politique dans la recherche

La politique menée par le gouvernement a pour but essentiel de créer les meilleures conditions pour le développement des profits des patrons (le traité de Maastricht parle de "compétitivité des entreprises"), à faciliter la tâche des spéculateurs en tout genres, au détriment du bien du plus grand nombre.

Les organismes publics mis à la disposition de Roussel-Uclaf !

Le dernier exemple en date est l'accord passé entre l'entreprise Roussel-Uclaf et le Gouvernement. Roussel-Uclaf réserve 220 000 000 de francs à une fondation qui aurait en charge de faire réaliser des travaux de recherche par les organismes publics de recherche. Cette somme correspond au tiers des moyens de fonctionnement des laboratoires de l'INSERM, par exemple. Si nous y ajoutons les fonds venant des diverses associations caritatives, il y a là de quoi peser sur les orientations, les missions des organismes publics et les dénaturer. L'accord comporte une autre disposition : Roussel-Uclaf exercerait "un droit d'option exclusive pour l'exploitation des résultats de ces actions de recherche.

Cet accord illustre la politique de financement sur contrats et programmes imposée aux organismes publics de recherche. Cette politique est aussi dangereuse pour les travailleurs scientifiques de Roussel-Uclaf. Car faire développer ailleurs ses recherches entraîne des remises en causes possibles de postes de travail dans l'entreprise. C'est aussi pourquoi nous dénonçons cette politique.

Une aggravation de la situation dans les EPST.

Suppressions d'emplois et manque de personnels, manque de moyens budgétaires, qualifications non reconnues et possibilités de promotions en baisse, charge de travail en hausse, travail sur programmes imposé de fait, décisions prises autoritairement, ave-nir incertain pour les organismes de recherche publics et leurs personnels : telle est la réalité d'aujourd'hui.

Cependant, nous ne pouvons en rester à décrire cette situation, désastreuse non seulement pour la recherche elle-même, mais aussi pour le pays.

Cette politique n'est pas inéluctable !

D'autres choix sont possibles, en particulier en répartissant les richesses de façon différente : en faisant cesser les cadeaux de l'Etat accordés aux entreprises (exonérations de toutes sortes) au nom de la préservation de l'emploi, quand le chômage ne cesse d'augmenter ; en investissant de manière différente les moyens budgétaires et en les affectant, en priorité, à des actions pour le bien commun (tel le développement de services publics comme l'éducation, la santé, la recherche,...).

Pour nous, la première façon de nous opposer à cette politique du pouvoir est d'agir pour empêcher la dégradation du service public de recherche :

- en exigeant les moyens humains et matériels nécessaires à son développement ;
- en agissant pour empêcher les suppressions de postes dans les laboratoires et services et pour exiger les créations de postes nécessaires ;
- en intervenant avec les personnels pour obtenir les moyens budgétaires indispensables aux laboratoires et services ;
- en prenant des initiatives pour que les travailleurs s'expriment nombreux pour l'ouverture de négociations sur l'ensemble des revendications des personnels.

Jean OMNES

Afin de faire le point de la situation et créer les conditions de l'action sur des objectifs précis et de haut niveau, nous allons rencontrer chacune des organisations syndicales.

**Le SNTRS-CGT
aura 50 ans
le 13 février
1998
Nous le fêterons
dignement !**

Une commission de travail va bientôt être mise en place.

Afin de préparer cet événement nous faisons appel à tous.

Faites nous part de vos idées.

Nous allons ouvrir une rubrique particulière dans la presse du syndicat.

Vous pourrez vous y exprimer sur l'histoire du syndicat : un événement, une période, une question, particulière.

A vos plumes, à vos claviers !

A l'occasion de cet anniversaire le Syndicat publiera une plaquette sur son histoire. Son titre provisoire : "Repères pour l'histoire de la CGT au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ... 1939-1997"

SOMMAIRE

PAGE 1	Créer les conditions de l'action résolue pour une autre politique dans la recherche
PAGE 2	Le SNTRS-CGT aura 50 ans le 13 février 1998 Nous le fêterons dignement
PAGE 3	ELECTION AU CAES -Septembre 1997- Acte de candidature au CA du CAES du CNRS Discussion au 22ème congrès du SNTRS : Le CAES
PAGE 4	La Commission Exécutive du SNTRS-CGT a fait le bilan des discussions et des initiatives prises avec l'USCA. A l'issue de ce débat elle a adopté une déclaration.
PAGE 5	Intervention de Jean OMNES au nom du SNTRS-CGT au Congrès du SNCS
PAGE 6	6ème Congrès de la FERC du 12 au 16 mai 1997 à Hendaye.
PAGES 7 à 10	Compte rendu de l'entrevue SNTRS-CGT/ G.AUBERT, DG du CNRS (21/02/97)
PAGES 11-12	Compte rendu du CTP du CNRS (17/02/1997) par B.Blanc et J.Léger
PAGES 13-14	RETOUR SUR LE RPO !!!
PAGES 15-16	CONSEIL SCIENTIFIQUE du CNRS du 18/03/97 Programmation Scientifique au CNRS
PAGE 16	A l'attention des « nouveaux » adhérents Un stage de FORMATION SYNDICALE Spécial SNTRS-CGT sera organisé du 23 au 25 juin 1997 à l'IRESKO (Paris)
PAGE 17	FORMATION PERMANENTE : préparation du 3ème plan triennal
PAGES 18-19	Le rapport du Conseil National d'Evaluation de la Recherche concernant le département des Sciences Pour l'Ingénieur du CNRS
PAGES 20-21	L'EMPLOI DES VACATAIRES à l'INRIA
PAGES 22-23	RESTRUCTURATION DU CRN : Ou comment supprimer un grand nombre d'emplois
PAGE 24	INIST : dernière ligne droite avant la sortie ?
PAGES 25 à 29	Articles d'OPTIONS (N° 315,316) L'Ethique comme boussole ?
PAGES 30-31	Montée du Front National, racisme... (article cadre info N°436)
PAGE 32	Aujourd'hui LA PAIX. Les pacifistes réagissent...

ELECTIONS AU CAES Septembre 1997.

Les élections de renouvellement du CA du CAES se préparent dès à présent.

Les bases du projet de profession de foi adoptées par la CE du 4/2/97 vont être adressées aux sections.

Les sections et les structures régionales du syndicat sont invitées à rechercher des candidatures sans tarder.

Les candidats devront bien évidemment être d'accord avec le programme, s'engager à assister aux 4 CA (4 x 2 jours complets chaque année) et à participer à une commission, être déjà militants sociaux dans un CLAS ou une région CAES, ou un comité de gestion d'un restaurant CAES.

Le Conseil Syndical National du 30 mai arrêtera la profession de foi et la liste des candidats du SNTRS.

Entre temps les rencontres avec l'USCA, dans le cadre du processus d'intégration, auront inclus la présentation, dans les conditions ci-dessus, de candidats chercheurs.

à découper

ACTE DE CANDIDATURE au CA du CAES du CNRS

Nom :

Prénom :

Corps :

Section syndicale :

Avis de la section syndicale :

Discussion au 22ème Congrès du SNTRS-CGT : le CAES.

Discussion générale sur le CAES

Les intervenants ont insisté sur le fait que les moyens donnés au CAES (postes, locaux, décharges de services et subvention) étaient et devaient rester un "**salaires différé**". C'est à dire une partie du salaire gérée collectivement par des représentants élus par l'ensemble des personnels de l'organisme.

Partant delà, nous devons revendiquer l'**indépendance** de la gestion par rapport à la direction de l'organisme.

L'ensemble des moyens actuels mis à la disposition du CAES représentent 0,70% de la masse salariale du CNRS.

On est donc encore très loin des 1% pourtant reconnus par le CNRS lui-même (Convention CAES-CNRS) comme un objectif à atteindre.

Il a été remarqué également qu'au niveau national notre syndicat pallie régulièrement au désengagement des autres syndicats.

La direction (Présidence) CFDT du CAES n'a pas à proprement parlé d'objectif défini. On assiste en fait à un pilotage à vue avec une soumission de plus en plus grande vis à vis de la direction. Ce qui manque actuellement c'est une orientation politique claire répondant aux besoins des agents.

Une amélioration des subventionnements (Tarifs dégressifs) permettant à tous de profiter des activités (vacances, centre de loisirs éducatifs, prêts, aides, sections locales avec sports, bibliothèques, sorties etc...).

Une critique a été émise concernant les voyages organisés par le CAES : réservés à une "élite".

Restauration

Les intervenants l'ont revendiquée "sociale" et au plus près des lieux de travail. C'est à dire : il faut revenir à l'ancienne gestion par les CAES locaux, retirer la restauration aux traiteurs comme l'avait conduit la signature de "l'accord" CFDT-CNRS. Les agents ne doivent payer que le prix de l'assiette et pas les locaux et le fonctionnement du restaurant.

Sur les postes, des opinions divergentes sont apparues : certains estiment que les postes "privés" CAES désavantagent les personnels (grille, carrière) d'autres ont opinion opposée.

La revendication des postes CNRS affectés au CAES pour l'ensemble des activités régulières (y compris restauration) a été réclamée par la majorité des intervenants.

En conclusion : indépendance, moyens accrus, projet social largement amélioré ont été les grands thèmes développés et soutenus.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT a fait le bilan des discussions et des initiatives prises avec l'USCA.

A l'issue de ce débat elle a adopté la déclaration suivante :

«La Commission Exécutive du SNTRS-CGT réaffirme sa volonté de créer les conditions du dépassement de la division de la CGT, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, en rassemblant les forces de la CGT dans le SNTRS. La richesse de l'organisation intercatégorielle que nous voulons renforcer est dans le rassemblement, le débat entre toutes les catégories, dans les sections du syndicat et dans ses instances de directions. Elle revêt deux dimensions :

- le travail en commun de toutes les catégories dans les différentes instances du syndicat et avant tout dans les sections, organisations de base du syndicat,
- la prise en compte des revendications particulières à une catégorie ou à un groupe professionnel, qu'il importe de cordonner pour les définir, les exprimer et mener les actions appropriées — c'est le but des collectifs et de l'inscription d'un Secteur Chercheur dans nos statuts.

Dans cet esprit, le rapprochement entre les syndiqués USCA et SNTRS doit se faire sur la base de la vie syndicale. La première phase du processus nous semble être la mise en oeuvre de réflexions et d'actions communes tant au plan national que local. De cette pratique syndicale commune naîtront les conditions de la réalisation concrète du Secteur Chercheurs.

L'animation du Secteur Chercheurs sera l'affaire des chercheurs, ils auront en charge l'animation de l'activité, de la réflexion sur les revendications spécifiques des chercheurs, et participer ainsi à la construction de la plate-forme revendicative du syndicat.

Le but, avec la mise en place du Secteur Chercheurs, n'est pas de mettre en place une structure de type section nationale, avec instance de type Commission Exécutive élue. De même qu'il n'est aucunement question de mettre en place des sections catégorielles au niveau local ou régional.

La construction du secteur chercheur, le développement de la syndicalisation CGT chez les chercheurs doit être l'affaire de tout le syndicat, de tous ses militants. C'est là une condition de la réussite de notre entreprise commune : la construction d'un SNTRS réellement intercatégoriel.

La Commission Exécutive appelle les militants du syndicat à se mobiliser pour cela, à s'adresser aux chercheurs, à débattre avec eux pour qu'ils rejoignent le SNTRS, à inviter les adhérents de l'USCA à participer à la vie des sections du SNTRS, pour développer une activité CGT vers l'ensemble des chercheurs, à tous les niveaux. »

IVRY, le 21 mars 1997.

La prochaine COMMISSION EXECUTIVE
aura lieu le LUNDI 28 AVRIL 1997 au CNRS à Ivry,
avec comme thème principal de discussion, le bilan des CAP.

Le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL
aura lieu le VENDREDI 30 MAI au CNRS à Ivry.
Selon la décision du 22ème Congrès, l'ordre du jour portera sur les qualifications, classifications et salaires. et la préparation des élections au CA du CAES.
Un groupe de travail a été constitué sur les qualifications, classifications et salaires et un document préparatoire sera publié dans le prochain BRS.

Nous demandons aux sections du SNTRS-CGT de commencer à programmer la préparation de ce CSN. Les modalités et la convocation seront adressées aux secrétaires des sections.

Intervention de Jean OMNÈS au nom du SNTRS-CGT au Congrès du SNCS

La recherche publique est aujourd'hui attaquée. La recherche fondamentale est en danger.

Le financement sur contrats ou par appel d'offres en lieu et place du financement récurrent des équipes, la programmation technocratique des recherches sont les outils mis en place par le gouvernement pour asservir la recherche publique aux besoins "de la compétitivité des entreprises".

L'emploi scientifique stable est attaqué chez nous mais aussi dans les entreprises. L'emploi statutaire régresse : 1027 postes supprimés en trois ans pour le seul CNRS et 104 postes pour les autres EPST en 1997. La campagne 1997 chercheurs et ITA dépend pour plus d'un tiers de ressources incertaines (retraites anticipées, détachements). M. Aubert incite les directeurs d'unités à l'aider au transfert vers l'enseignement supérieur et les entreprises, de nombreux chercheurs et ingénieurs, quitte à dépouiller les laboratoires et services et à ponctionner les crédits de fonctionnement pour "boucler" l'année si les départs ne s'avèrent pas être assez conséquents.

Dans le même temps, l'évaluation des travaux de recherche et la gestion des carrières des chercheurs par les sections du Comité national est aussi menacée par la volonté des technocrates du ministère et de la direction du CNRS.

Face à cette situation il est essentiel de résister, bien sûr, mais aussi d'agir pour la satisfaction des revendications. Nous devons oeuvrer pour que chercheurs et ITA agissent ensemble. Seule la lutte résolue, sans relâche, des chercheurs et ITA ensemble est de nature à faire reculer ces dangers qui menacent la recherche et ses personnels. Cette action nous devons la mener sans faiblir dans les labos et services, comme dans toutes les instances où sont présents des élus des personnels ou des représentants syndicaux.

Cela pose bien entendu la question de l'unité d'action. Si elle est nécessaire pour rassembler les personnels, elle ne peut se faire sur n'importe quelle base, en tout cas pas sur le plus petit commun dénominateur.

Une des difficultés pour le développement de l'action est sans conteste l'état de division syndicale, la multiplication des organisations syndicales. Cela n'est pas une caractéristique de notre seul secteur.

C'est ce qui a conduit la CGT à dire, lors de son dernier congrès, qu'il fallait passer du syndicalisme divisé au "syndicalisme rassemblé".

Nous voulons oeuvrer dans ce sens.

Nous pensons qu'il est indispensable d'aller vers la construction d'une organisation rassemblant tous les chercheurs et tous les ITA qui veulent lutter contre la dégradation de la recherche publique et pour la défense des personnels, dans le secteur qui est le nôtre : le CNRS, l'INSERM et l'INRIA.

C'est le fruit de plus de 20 ans de débats dans le SNTRS.

Aujourd'hui le SNTRS-CGT accueille dans ses rangs ITA, des chercheurs et doctorants, (ces deux dernières catégories en nombre encore insuffisant). Le SNTRS-CGT compte aujourd'hui, sur 1040 adhérents cotisants, 80% de catégories A et B, et 60% de catégorie A. Il rassemble ceux qui ont un statut et ceux qui n'en n'ont pas. C'est indispensable pour être efficaces dans notre action, pour développer encore la solidarité qui s'est forgée au fil des luttes entre les ITA et les chercheurs

pour la préservation des organismes publics de recherche et la défense des personnels. Dans le même temps nous nous organisons de façon à prendre en compte les revendications, les questions spécifiques de chaque catégorie. Nous mettons en place, par exemple un secteur chercheurs au sein de notre syndicat avec les tous les chercheurs adhérents à la CGT, ceux qui n'y sont pas encore et qui veulent agir avec nous.

Aujourd'hui une des conditions de cette construction d'un syndicat CGT intercatégoriel, le SNTRS-CGT — je parle du rassemblement de toutes les forces de la CGT dans notre syndicat (SNTRS et USCA)— va être rem-plie dans les prochains mois.

Nous avons opté pour un syndicalisme confédéré (depuis 1948) et intercatégoriel (depuis 1987), car nous pensons que l'isolement, le repli sur soi catégoriel ou professionnel, le corporatisme, affaiblissent selon nous la capacité d'action de tous les salariés, ensemble. C'est aussi le sens de notre affiliation à la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT), de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF-CGT) et de l'Union des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT).

Au lieu d'aller dans le sens de ce rassemblement, ces dernières années, dans divers secteurs, la création de nouvelles organisations essaient encore plus les forces syndicales (Education Nationale, PTT, Transports, Fonction Publique), affaiblissent leur capacité d'intervention.

La mobilisation de novembre-décembre 95, ainsi que la lutte récente des chauffeurs routiers, ont montré l'importance et l'efficacité des organisations syndicales confédérées indépendantes.

Le confédéralisme ne doit pas être confondu avec monolithisme en terme d'idées ou de structures syndicales (nous sommes là pour en témoigner). Il est un moyen, si l'on s'en sert bien, dans la recherche de l'intérêt commun à tous les secteurs de salariés du pays.

Il n'est aucunement question de tout uniformiser, loin s'en faut. Ce qui est essentiel, à nos yeux, est la volonté de rassembler toutes les catégories, pour la défense des acquis conquis collectivement et, chaque fois que nécessaire, faire intervenir chacune des catégories selon sa propre expression, et sur ses revendications propres.

Car l'essentiel est bien là pour nous tous : créer les conditions pour que les personnels de toutes catégories, à partir de leur aspirations, aient les moyens d'agir pour la satisfaction de leurs revendications.

J'espère que nous auront l'occasion d'oeuvrer ensemble en ce sens, par exemple pour préparer la grève du 6 mars dans la Fonction publique sur les salaires et l'emploi.

Sur cette dernière question, intimement liée avec celle de l'avenir de la recherche publique, nous devons être plus offensifs. La situation est dramatique. Nous avons la responsabilité d'agir aussi pour assurer un avenir aux jeunes qui nous suivent, ceux que nous formons dans les laboratoires, ceux (jeunes et moins jeunes) qui cherchent avec tant de difficulté un emploi.

C'est sur toutes ces questions, essentielles pour l'avenir du syndicalisme et pour celui de la recherche publique que nous souhaitons débattre avec toutes les organisations syndicales, sans exclusive.

Je vous souhaite un bon congrès.

6/2/1997

6ème Congrès de la FERC

du 12 au 16 mai 1997
à Hendaye.

Nous invitons tous les adhérents à prendre connaissance du "LIEN" n°113 de mars 97 qui publie les documents préparatoires du 6ème Congrès de la FERC-CGT.

Nous invitons les sections à organiser la discussion de ces documents.

La CE du 28 avril aura à décider des amendements, à mandater et désigner les délégués du SNTRS.

Nous publions ci-dessous une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil National Fédéral de la FERC de janvier 97 :

Montreuil le 17 janvier 1997

Considérant que toutes nos organisations CGT ont progressé dans les élections professionnelles qui viennent de se dérouler dans les secteurs de l'Education, de la Recherche et de la Culture (CROUS, CNRS, INRA, Education, AFPA, Culture, CEMEA, MJC...), même si cette progression est extrêmement variable selon les secteurs.

Considérant le développement actuel des attaques gouvernementales contre les droits et garanties des personnels de nos secteurs, comme la remise en cause des missions publiques de nos établissements et organismes, qui impose un développement de l'activité CGT pour relancer la lutte pour nos revendications spécifiques dans un cadre confédéralisé.

Le CNF de la FERC estime que, plus que jamais, il est nécessaire de construire et renforcer la FERC-CGT, et toutes ses organisations, dans tous les différents secteurs de l'éducation, la recherche et la culture, et ce pour toutes les catégories de personnels.

COURTS EXTRAITS DE LA DISCUSSION SUR LES FINANCES DU SNTRS-CGT AU 22ème CONGRES...

Il a été souligné que les cotisations des adhérents ne suivaient pas d'une année sur l'autre les variations de salaires, changements d'échelons et parfois de corps ou de grade. La différence entre ce qui est payé et ce qui devrait l'être peut être estimée à plus de 150 000 francs par an.

Souligné également que seuls les Prélèvements Automatiques des Cotisations permettaient au syndicat un revenu régulier et efficace. Il faut **encourager le passage au P.A.C. de tous les adhérents.**

Seules des finances saines permettent une vie démocratique du syndicat : financement de la presse, des réunions nationales, des journées d'études et... des instances Confédérales UGICT, FERC, UGFF, sans oublier les UD et UL.

Le rapporteur de la Commission des Finances a demandé qu'à l'avenir le **rapport financier soit inclu dans le rapport d'activité du syndicat.**

Le Trésorier National a estimé que si **certaines cotisations vers les UD et UL étaient parfois anormalement élevées, plus de 20% de la cotisation pour certains, il était tout aussi anormal de ne rien verser aux UD et UL.** Un taux de 15% semble nécessaire et raisonnable pour les finances des sections.

Proposition d'un intervenant : **les sections doivent pouvoir offrir des timbres à certains adhérents (en réglant ces timbres au syndicat national) en difficultés financières: CES, CDD, Thésards ou autres.** Cette proposition a recueilli un large assentiment et devrait pouvoir être développée dans les sections.

Compte-rendu de l'entrevue SNTRS-CGT/G.Aubert DG CNRS, le 21 février 1997.

Entrevue à la demande du DG qui reçoit tous les syndicats un par un. Avec G. Aubert, directeur général, il y avait Soussy, secrétaire général et Douchin, directeur du personnel.

La délégation du SNTRS-CGT était composée de J. Omnès, secrétaire général, Sophie Toussaint-Leroy, P. Bouyries, Michel Cousy, André Laborie et Marc Decaster

J. Omnès intervient le premier (voir déclaration publiée dans le BRS 335 page 3) : nous demandons de réelles négociations pour aboutir à l'amélioration des conditions des personnels. Nous voulons, de plus, des réponses précises sur un certain nombre de points : LURE-SOLEIL, LPC, CAES, restauration sociale.

G. Aubert DG : j'ai parfaitement entendu ce que vous dites. Je suis toujours prêt à ouvrir des négociations et des discussions quand il y a à discuter et que les choix dépendent du CNRS. Mais ce que je ne ferai jamais, c'est des simulacres de discussion quand on sait que ça se discute à un niveau plus large, au niveau de la préparation du budget de l'État et du vote par le parlement. Je connais votre longue liste, je suis obligé d'y mettre en face combien ça coûte et de faire l'addition. Vous connaissez les décisions du gouvernement, la part que l'État consacre à la recherche. S'il y avait plus, je serais ravi. Le BCRD est défini, des choix sont faits à l'intérieur, choix qui ne relèvent pas du CNRS. Certes j'ai avant beaucoup de discussions mais à la fin la décision du gouvernement tombe. Pour le budget 97, ça c'est plutôt bien passé.

Etes-vous prêts, dans le cadre d'une enveloppe contrainte, après avoir discuté avec le gouvernement, avec les parlementaires, à discuter et négocier un certain nombre de choix, c'est-à-dire, ça en plus, ça en moins ? Je ne veux pas vous entraîner dans ce débat mais c'est la seule vraie négociation que je sais faire. Certains syndicats sont plus participationnistes. Par exemple, je vais négocier à partir du rapport Costes comme base de discussion. S'il faut faire une inflexion significative pour les ITA, ça va coûter tant. Où le prend-on ? [cf. un pot commun dépenses de personnel-crédits de fonctionnement]. Etes-vous prêts à entrer dans cette discussion ou allez-vous dire "nous voulons plus d'ITA et donc une augmentation du budget" ? ⁽¹⁾

J. Omnès : pas d'accord, il y a d'autres choix à faire dans ce pays. En tant que directeur du CNRS, vous avez aussi à défendre la recherche publique.

G. Aubert DG : le jour où j'aurai envie de donner mon avis personnel, je ne serai plus DG et j'aurai laissé passer un délai de réserve. Dans dix ans, j'écrirai alors dans "le Monde". Mais aujourd'hui, vous ne m'entraînez pas dans un rôle qui n'est pas le mien.

P. Bouyries : vous ne nous entraînerez pas à vous aider à déshabiller Pierre pour habiller Paul, à choisir entre personnel et fonctionnement. Nous sommes ici pour défendre les revendications des personnels. Par exemple, nous vous demandons de revenir sur les décisions prises au LPC au mépris de la légalité et avec des méthodes de gangsters.

G. Aubert DG : sur le LPC, je ne bouge pas. Pour savoir si c'est légal ou pas il y a des instances pour le dire. Je dis très solennellement qu'il faut que du côté du LPC s'engage une discussion pour essayer de construire. A l'intérieur du LPC, beaucoup sont d'accord pour trouver une solution avec d'autres labos en région parisienne. Il faut que s'engage une discussion pour essayer de construire.

P. Bouyries : pouvez-vous donner la garantie que les équipes où sont les 85 directeurs de recherche frappés par l'art 89 de la loi du 16/12/96 ne seront pas démantelées à cette occasion (faire partir à la retraite à 65 ans) ?

G. Aubert DG : vous feriez injure à ces directeurs de recherche qui ont apporté une contribution considérable à la recherche en supposant que leur labo serait en péril du fait qu'ils soient mis à la retraite. Il n'y a aucun labo qui sera mis en péril.

P. Bouyries : donnez-nous la liste des labos où se trouvent ces directeurs de recherche.

G. Aubert DG : je ne peux pas vous donner la liste nominale des personnels avec leur âge, etc.

P. Bouyries : la liste des labos, pas des personnes, que nous puissions vérifier.

G. Aubert DG : nous offrons la possibilité à ces directeurs de recherche de poursuivre avec l'éméritat. Je donne la garantie qu'aucun labo ne sera mis en péril, sauf là où il y avait déjà un problème de succession. Je range toute cette affaire dans la désinformation et j'ai été surpris de vous trouver dans ce combat. Les surnombres ne sont pas payés sur nos ressources propres comme vous l'écrivez dans votre communiqué.

A. Laborie : nous ne défendons pas les mandarins mais les équipes.

J. Omnès : notre communiqué est antérieur aux déclarations du professeur Montagnier.

G. Aubert DG : cette mesure a été présentée le 23 novembre 96 devant les présidents de section du Comité National, a été annoncée au Comité Interministériel de la Recherche du 3 octobre, 3 fois en Conseil Scientifique, 2 fois en Conseil d'Administration. A l'époque aucun syndicat n'a protesté, ni vous, ni personne. C'est la gauche qui avait ramené à 65 ans, puis la droite à remis à 68 et maintenant elle revient à 65. Aucun syndicat n'a fait de démarche auprès des parlementaires pour qu'ils votent contre cette loi.

J. Omnès : revenons aux revendications : par exemple un statut de salarié pour les thésards, certains sont sans aucune couverture sociale. Cela rejoint la question de la poursuite du recrutement en CR que nous revendiquons.

G. Aubert DG : cette question dépasse le CNRS. Elle fait l'objet d'un des 5 groupes mis en place par F. Bayrou. Je participe au groupe "recherche" où il y a toutes les organisations syndicales.

J. Omnès : non, pas le SNTRS-CGT : nous avons décidé de refuser d'y aller appliquer la politique de M. Bayrou car il ne s'agit pas d'autre chose.

⁽¹⁾ Comme A reçoit tous les syndicats il serait intéressant de savoir s'il leur a posé cette question et quelle a été leur réponse ...

G. Aubert DG : Ah bon, vous n'y êtes pas ? Ca va être difficile de négocier.

J. Omnès : c'est notre choix, il n'y a rien à négocier, tout est déjà décidé.

G. Aubert DG : la discussion y est compliquée, tous azimuts. les syndicats parlent et le ministre répond. J'espère qu'il y aura des conclusions sur le statut des doctorants, le financement, la couverture sociale, les post-doc et donc continuera-t-on à recruter en CR. Hier F. Bayrou a redit qu'il voulait avancer le plus vite possible sa réforme et avoir des décisions pour la prochaine rentrée avant la période des élections qui va tout ralentir.

La couverture sociale des thésards est assurée sauf par certaines associations et aussi à cause du désintérêt de certains directeurs d'unité pour ces questions. Beaucoup de gens sont dans des labos sans qu'on sache comment ils y sont arrivés. Il y a des situations normales et des modes de financement sur associations. La DG du CNRS souhaite trouver des méthodes pour mettre de l'ordre. Nous mettons les directeurs de labo en garde. Sur l'ARC, qui a changé de direction, j'ai discuté avec l'USCA-CGT qui réclame que l'association paye les thésards et que le CNRS paye la couverture sociale : je leur ai dit que c'était inacceptable, que l'association doit tout prendre en charge.

M. Cousy : les conditions ne sont pas réunies pour que les syndicats puissent réellement négocier, alors que c'est leur rôle fondamental. La circulaire sur le droit syndical est mal appliquée ou bien mise de côté. Dans la délégation régionale de Gif-Orsay, nous avons de gros problèmes avec le DR, M. Duval. Nous avons demandé à négocier sur la restauration sociale. Il refuse de nous recevoir, le CCR n'est pas convoqué ni le conseil de surveillance de la restauration. Or le DR pilote un projet de restaurant inter-administratif qui remet en cause la gestion par le CESFO. Concernant la politique du CNRS sur la restauration hébergée, il y a une note de service signée du directeur des ressources humaines et de l'agent comptable principal. Vous dites qu'il y a négociation et concertation. Je doute que la nouvelle politique du CNRS sur le RIA ait été discutée avec les syndicats, avec la commission nationale de restauration ou par le CTP.

G. Aubert DG : on ne peut pas négocier tout et n'importe quoi n'importe où. Pour chacune des catégories, il y a des instances avec représentations syndicales calibrées.

Douchin, directeur du personnel : il y a un pb entre le CNRS et le CESFO qui gère les restaurants et d'autres activités sociales. Nous lui versons des sommes importantes depuis des années, en dehors de toute régularité administrative. Il y a de plus en plus de contraintes et nous devons respecter les règles, obtenir le visa du contrôleur financier. Cette association doit se conformer aux règles.

M. Decaster : en réalité, sous un prétexte réglementaire, la direction veut obtenir un changement des orientations sociales du CESFO.

J. Omnès : on confond instances et lieu de négociation. Par exemple le CTP est le lieu où on arrive en fin du processus de discussion, pas le lieu où on négocie. Pour nous négocier c'est aller au fond des choses, avant la réunion de l'instance.

G. Aubert DG : d'accord, le jour du vote en CTP il n'y a plus rien à discuter. On prépare ailleurs dans des tas d'endroits, comme la réunion préparatoire.

J. Omnès : elle se situe au dernier moment et les documents arrivent toujours à la dernière minute.

G. Aubert DG : si on ne négocie pas dans la réunion préparatoire, alors il faut la supprimer. Il est pas interdit de dire que tel pb n'est pas mûr. S'il fallait une négociation avec chaque syndicat séparément ...

J. Omnès : mais non, nous voulons des négociations avec tous les syndicats ensemble.

G. Aubert DG : justement, tous les syndicats sont dans les réunions préparatoires.

J. Omnès : 8 jours avant, c'est trop court.

G. Aubert DG : on n'a pas toujours le temps. Hier nous avons eu un très bon CS, mais on ne peut pas y amener des questions ponctuelles ce qui le tuerait. Nous avons carte blanche pour prendre en compte la valorisation dans la carrière des chercheurs. Personne n'a d'idée préconçue. De même pour le CS, son rôle, celui des conseils de département : nous allons engager une large consultation là-dessus.

J. Omnès : pour les ITA, nous revendiquons aussi leur évaluation. Il y a un rapport du CNER sur le département SPI. Le CNER nous a demandé notre avis. Il faut qu'il y ait un débat car dans ce rapport il y a des choses qui nous font frémir : "les activités de valorisation seraient prioritaires dans l'évaluation" entre autres.

G. Aubert DG : le CNER s'est auto-saisi, il y a passé beaucoup de temps. le rapport définitif donnera aussi l'avis de la DG, des personnels,... Quand son rapport sera fini il sera intéressant d'avoir une discussion, je vous garantis qu'on discutera.

J. Omnès : oui, pour appliquer !

G. Aubert DG : mais non, regardez le rapport Costes.

P. Bouyries : ce que vous nous proposez c'est la méthode de M. Bayrou : "aidez-moi à mettre en place ma politique", bref, on discute la mise en application. Ca n'a rien à voir avec une négociation.

G. Aubert DG : je sais que je n'ai pas beaucoup d'espoir de discuter avec vous. Je discuterai avec d'autres.

M. Cousy : je reviens sur la question de la restauration sociale dans la 4ème.

G. Aubert DG : sur un problème de respect de la réglementation, pas de négociation.

M. Cousy : il n'y a pas que ça : le DR ferme le magasin central de papeterie de Gif, sans aucune discussion, sans réunir le CCR.

G. Aubert DG : je ne suis pas contre que les directeurs de labos fournissent des emplois à cette papeterie.

M. Cousy : pour les élections de renouvellement du CESFO qui est un CLAS, le directeur de recherche refuse de participer aux frais matériels, alors que l'administration l'avait toujours fait.

Douchin, directeur du personnel : il y a une convention CNRS-CAES sur les moyens donnés au CAES pour les élections. Or le CAES a passé une convention avec le CESFO le considérant comme CLAS sans en référer au CNRS. C'est fort de café. La stipulation pour autrui n'est pas acceptable.

M. Cousy : ça fait 30 ans que le CNRS payait ces frais.

Douchin, directeur du personnel : ce n'est pas acceptable.

M. Decaster : revenons à la politique du CNRS. Le DG est là pour faire une gestion scientifique. Dans mon labo, des thésards très brillants font des thèses très brillantes et partent tous à l'étranger.

G. Aubert DG : tous les docteurs en biologie sont tenus de faire un séjour (post-doc) à l'étranger.

M. Decaster : oui, mais je ne les vois jamais revenir. Vous êtes un scientifique, vous avez un rôle de

scientifique à jouer, pas de simple gestionnaire. Vous laissez faire le pilotage par l'industrie.

G. Aubert DG : le DG ne défend pas la recherche ? L'avenir le dira.

M. Cousy : à travers ce changement de règles, il y a un changement de politique.

G. Aubert DG : votre syndicat est-il pour la gestion par des associations loi 1901 ?

M. Decaster : que voulez-vous ?

G. Aubert DG : ça a été débattu, donc ça continue.

Protestations de toute la délégation.

M. Decaster : en restauration, soit l'association, représentant les rationnaires gère, soit le DR "refile" les restaurants à une boîte privée et il y a détérioration de la qualité des repas.

G. Aubert DG : ah bon, et pourquoi donc ?

P. Bouyries : le but des entreprises privées et de faire du profit, pas du social.

Douchin, directeur du personnel : nous versons 9 MF de subvention au CESFO, ce n'est pas rien. Je veux des comptes que je puisse comprendre, ça fait 3 ans que je les attends.

M. Cousy : vous les avez.

Douchin, directeur du personnel : c'est avec Duval que vous devez discuter.

G. Aubert DG : vous avez l'habitude de mettre des préalables. Cette fois, c'est nous qui en mettons un : remettez-nous des comptes clairs.

M. Decaster : remettez-vous également en cause la gestion du CAES ? Nos livres sont ouverts, envoyez un spécialiste.

Douchin, directeur du personnel : quand on les regarde, on voit qu'ils sont faux, je ne dis pas qu'ils cachent un intéressement personnel. Il y a des associations puissantes qui gèrent des crédits très importants. Le CAES n'est pas doté d'experts suffisants.

M. Decaster : au CAES, nous avons un commissaire aux comptes professionnel et un service de comptabilité. Pour la restauration, nous avons en plus un expert comptable extérieur.

J. Omnès : revenons à l'emploi : nous demandons l'arrêt du gel des postes, qu'on recrute à chaque départ.

G. Aubert DG : avec quel argent ? Dans le cadre de mon budget je ne sais pas faire d'emplois supplémentaires.

J. Omnès : transmettez nos demandes. On ne peut pas continuer à supprimer les emplois, à ne plus recruter. Comment assurer le maintien du CNRS dans ces conditions ?

G. Aubert DG : j'acquiesce à ce discours.

J. Omnès : on forme des jeunes à la recherche et on est sûr qu'on ne pourra pas leur offrir de travail !

G. Aubert DG : quel est votre avis sur l'adéquation entre le nombre de docteurs et le nombre d'emplois publics, bien que leurs débouchés ne soient pas que des emplois publics. Faut-il des *numerus clausus* ?

J. Omnès : nous sommes opposés à tout *numerus clausus*. Plus il y a des gens formés, mieux c'est pour le pays. L'industrie n'investit pas assez dans la recherche. Il y a tout un travail à faire comme au moment de la loi d'orientation qui avait donné un élan, élan complètement tari aujourd'hui. Faire partir des chercheurs vers l'enseignement supérieur ou vers l'industrie n'est pas la solution.

G. Aubert DG : quand on aura apuré la situation financière du CNRS, résultant de tout ce qu'on a accumulé auparavant, on aura des capacités de choix,

même dans un budget à peu près constant, à partir de 2006. Cette année, 285 chercheurs et 298 ITA seront recrutés. [Il manque 35 MF.ndr]. S'il n'y a pas assez de départs [100 chercheurs et 100 ITA ndr] ce sont les détachements de l'enseignement supérieur qui diminueront et, si ça ne suffit pas, ce sera l'équipement et le fonctionnement des labos qui trinqueront.

J. Omnès : sur les AFIP : si elles permettent à des gens de bouger alors que tout était bloqué, en même temps, cela nous inquiète fortement sur la possibilité de continuer des recherches des équipes ainsi privées de personnel.

G. Aubert DG : nous ré analysons les priorités à chaque fois.

J. Omnès : un bilan a-t-il été fait ?

G. Aubert DG : le bilan sera fait, il sera transparent et mis à la connaissance de tous. Quand un trou apparaît quelque part, on regarde si c'est prioritaire ou non. On cherche la meilleure répartition entre personnels et fonctionnement. Si on veut assurer l'indépendance de la recherche, il faut assurer les crédits de fonctionnement. S'il n'y a plus que du personnel, alors c'est l'extérieur qui décide des recherches. Si 1000 personnes sortent du CNRS, faut-il les remplacer par 1000 ou bien par 500 et garder l'argent pour le fonctionnement des labos ?

A. Laborie : vous mettez en place une politique de récession. Vous dites que jusqu'en 2006 vous supprimerez des postes !

M. Cousy : combien avez-vous demandé au ministère ?

G. Aubert DG : vous savez bien que ce n'est pas comme ça que ça se passe. Il y a les lettres de cadrage en cascade et je fais des demandes dans ce cadre.

J. Omnès : et le gel des postes ?

G. Aubert DG : il n'y a plus de gel cette année, il y a les suppressions.

P. Bouyries : alors allez-vous remplacer chaque départ ?

G. Aubert DG : allons, allons ! Pas de remplacement un pour un. On étudie à chaque fois.

Douchin, directeur du personnel : il y aura 2 campagnes de recrutement ITA (en mars et à l'automne) et une de chercheurs.

J. Omnès : quel est l'avenir du corps des CR ?

G. Aubert DG : il n'y a aucune discussion sur cette question. Dans le groupe de travail "recherche" de M. Bayrou, on discute sur : "les post-doc sont-ils une solution à l'emploi scientifique ?". Aujourd'hui l'emploi est essentiellement du côté de l'enseignement supérieur, avec 4000 postes créés cette année. Je vous signale qu'il y a malgré tout beaucoup de postes non pourvus.

J. Omnès : y a-t-il des suppressions de postes programmées pour 1998 ?

G. Aubert DG : ce sera la même discussion pour équilibrer le budget avec des mobilités supplémentaires comme en 97. Je ne suis pas inquiet. C'est la première fois qu'il y a de vraies mesures mises en place. Pour les 4-5 ans à venir, la situation est très tendue. Elle peut être détendue en accélérant les mobilités de tous types, qui ne sont pas imposées. Si ça ne marche pas ce sera très tendu. Le budget du personnel qui augmente de 2,5% en 97 ne passe qu'avec des suppressions d'emplois et des mesures de mobilité.

J. Omnès : dans certains corps, 70% des agents sont bloqués au dernier échelon et ont une perte de pouvoir d'achat importante. Nous revendiquons le maintien du pouvoir d'achat, le déblocage des carrières qui subissent aussi le cadre étrié des carrières de la Fonction

Publique, revoir la grille de classement qui commence à dater (dont la seule amélioration a été les Assistants-ingénieurs, mais où là aussi 30% sont bloqués), régler les anomalies du statut, assurer une carrière normale. Il faut des discussions là-dessus qui aboutissent à des améliorations. Transmettez nos demandes au ministère.

G. Aubert DG : je vais transmettre.

J. Omnès : comme non signataires des accords Durafour, nous sommes exclus des discussions. Ainsi la IE HC n'existe pas au statut mais il y a des possibilités au budget.

Sousy, Secrétaire Gal : ça fait 7 ans que ça se passe comme ça.

Douchin, directeur du personnel : toutes ces négociations ont lieu en dehors des EPST, dans le cadre de la commission du protocole, vous n'y êtes pas par choix, nous n'y sommes pas parce qu'on ne nous a pas demandé d'y être.

A. Laborie : des retours de détachement et de mise à disposition conduisent à des situations difficiles, des agents non payés, à notre connaissance 5, sans couverture sociale.

Douchin, directeur du personnel : sur 60 réintégrés après détachement, un seul a mis quelques semaines, pas plus, pour avoir une affectation. Les mises à disposition, c'est autre chose, le droit est plus ténu.

M. Cousy : lors des détachement vers l'enseignement supérieur, il y a des problèmes de classification qui peuvent se traduire par des baisses de salaire et de prime. Ainsi des IE et des IR ne sont pas classés dans leur grade.

Douchin, directeur du personnel : des propositions sont faites pour homogénéiser.

J. Omnès : quel avenir pour le Comité National ? Sur l'évaluation, nous considérons que l'introduction de l'EAC remet en cause une partie du rôle du Comité National. Pour les ITA, on ne parle plus du tout d'évaluation, ni de reconnaissance de la qualification. Certes une bonne partie des sous-classés a disparu en partant à la retraite, mais il en reste beaucoup et il s'en crée de nouveaux.

G. Aubert DG : d'accord, nous n'avons pas assez d'emplois. Que demandez-vous ? un plan de reclassement ?

J. Omnès : nous demandons une évaluation par les pairs (comme pour les chercheurs) et évidemment un plan de reclassement pour que la reconnaissance de la qualification soit en espèces sonnantes et trébuchantes.

Douchin, directeur du personnel : l'extension de l'opération expérimentale d'Orléans est arrêtée car trop coûteuse. La suite est renvoyée après la discussion du rapport Costes.

J. Omnès : l'EAA a été une péripétie, -directeur de labo et agent faisant un rapport commun, alors qu'il ne peut pas y avoir d'égalité-, de toutes façons, il ne peut pas remplacer l'évaluation que nous demandons, avec des mesures particulières comme cela a été fait en 89 pour les chercheurs.

G. Aubert DG : sur la reconnaissance de la qualification des ITA, on va lancer la discussion à partir de nos besoins en ITA. Dans d'autres pays, il n'y a pas d'ITA. Je considère que c'est une grande richesse qu'en avoir. Dans quelle proportion ? En fonction des besoins de l'organisme. Sur l'EAC, nous connaissons les positions des uns et des autres. Je suis libre par rapport à l'EAC. Certains sont très pour et d'autres très contre. On va le mettre en place, on l'évaluera. Il n'est pas en concurrence

avec le Comité National. Sur le Comité National : il faut y ajouter les conseils de département, le CS. Une discussion va s'ouvrir, pour faire des propositions lors du renouvellement en 99. Donc il y aura bien un Comité National. Se pose la question du rôle des 40 sections, Faut-il modifier leur découpage qui est vieux de 8 ans ? Les disciplines évoluent.

Sur le rôle du Comité National par rapport à l'université, c'est une question qui dépasse le CNRS, voir le rapport d'étape de F. Bayrou. Pour une instance d'évaluation universitaire autre que la MST. La question est ouverte.

Sur les points précis : SOLEIL se passe comme prévu. Se fera-t-il ou non, reste la question principale car il y a une grande difficulté financière. CNRS et CEA ont remis leur copie. Vous verrez venir dans peu de temps une décision du ministère.

P. Bouyries : nous demandons le maintien en activité des installations du LURE.

G. Aubert DG : SOLEIL ne peut se faire qu'en arrêtant LURE. Si SOLEIL ne se fait pas, la question se posera autrement. Si SOLEIL se fait ailleurs qu'à Saclay, de même LURE devra fermer.

J. Omnès : si c'est un outil scientifique, il faut qu'il ait une cohérence. Saclay semble le plus cohérent.

M. Cousy : et le statut des personnels de SOLEIL ?

G. Aubert DG : je serais très content de pouvoir commencer à discuter des statuts du personnel? Nous n'en sommes pas là. La DG est intéressée à avoir vite la décision.

P. Bouyries : pouvez-vous garantir qu'aucune ligne du LURE ne fermera en attendant la décision ?

G. Aubert DG : il n'y a pas de fermeture de ligne prévue aujourd'hui, mais personne ne peut dire quels seront les budgets des grands instruments en 98. Je ne sais ce qu'on pourra faire en 98 et pas seulement au LURE.

Abréviations :

AFIP : affectation de fonctions d'intérêt prioritaire
BCRD : budget civil de recherche et développement
CCR : commission consultative régional
CESFO : comité d'entraide sociale de la faculté d'Orsay
CNER : comité national d'évaluation de la recherche
CR : chargé de recherche
CS : conseil scientifique
CTP : comité technique paritaire
DR : délégué régional
EAA : entretien annuel d'activité
EAC : entretien approfondi pour les chercheurs
LPC : laboratoire de Physique Corpusculaire du Collège de France
MST : mission scientifique et technique (du ministère)
RIA : restaurant inter administratif

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire du CNRS du 17 février 1997

Par Bernard BLANC et Jocelyne LEGER, représentants SNTRS-CGT

1- Extension de la compétence territoriale de la Délégation de Paris A, qui gère désormais toutes les unités de recherche, antennes, bureaux... localisées dans les TOM-DOM et à l'étranger. Paris A gère tous les agents affectés dans les TOM-DOM et à l'étranger (moins de 100 personnes).
Unanimité Pour.

2- Champ de compétence des Délégations pour les concours ITA : l'utilisation des listes complémentaires est limitée au secteur géographique de la circonscription organisatrice du concours. Le champ de compétences pourra désormais comprendre, sur décision du Directeur Général, plusieurs délégations. Il sera défini par B.A.P. en fonction du volume des emplois et des niveaux des emplois ouverts au concours. Cela devrait accélérer les recrutements, notamment en BAP 5 (les emplois devenus vacants avant l'organisation d'une autre session de concours pouvant être pourvus immédiatement en puisant dans les listes complémentaires).

En réponse à l'une de nos questions, M. Douchin précise que "seulement" 30 % des concours externes sont pourvus par des C.D.D. occupant déjà le poste de travail.
Unanimité Pour.

On nous a parlé aussi de "professionnalisation" des concours de la BAP 5 avec le projet d'introduire une épreuve écrite pour les concours de catégorie A. Nous ne sommes pas en mesure de dire si cela cache quelque chose de nouveau.

3- Organisation du service des relations avec les entreprises :

Il est créé un "Conseil de la politique industrielle" présidé par une personnalité du monde industriel nommée par le D.G.

Il comprend 5 représentants du monde des entreprises, un président d'université et 3 directeurs de départements scientifiques du CNRS, deux directeurs de labos.

Le "délégué aux affaires industrielles" siège de droit, le secrétaire général du CNRS et le secrétaire du Comité Exécutif pour la valorisation de la Recherche (CEVAR).

Le CPI est chargé de donner un avis ou de formuler des propositions sur les voies par lesquelles le CNRS contribue à l'application et à la valorisation des résultats de ses recherches. Le CEVAR assure la mise en

oeuvre de la politique de valorisation décidée par le DG.

Le "délégué aux affaires industrielles" (DAI - qui semble devoir être le Directeur scientifique de SPI cumulant cette fonction à temps partiel) préside un "comité exécutif" dont l'organisation et le fonctionnement sont confiés à un secrétaire exécutif. Celui-ci est nommé par le DG, rend compte au DAI et est rattaché administrativement au secrétaire général. (pour ceux qui n'auraient pas tout compris : lire la décision dans un prochain BO du CNRS).

Précisons qu'il s'agit pour le CNRS d'améliorer sa "lisibilité" en matière de relation avec les industries.

Les commentaires : Le texte ne prévoit aucune relation avec le Conseil d'Administration, le Comité national, le Conseil scientifique (CFDT, SNCS). Une information fractionnée ou incomplète comme nous en avons l'habitude (SNIRS). Un petit pas de plus dans la transformation de l'organisme et son adaptation à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, contraire aux missions du CNRS (SNTRS-CGT).

M. AUBERT reconnaît que beaucoup de contrats de labo sont de la prestation de services, du centre technique de haut niveau. Il souhaite que l'on fasse de la "recherche à objectifs partagés".

Vote sur l'ensemble du projet de décision du CNRS : Pour 12 (2 CFDT et 10 adm) ; Contre 4 (SNCS et SNTRS) ; Abstention 3 (CFDT) ; Refus de vote 1 (SNIRS).

4- Prise en compte de la valorisation dans l'évaluation des chercheurs :

Le DG a reçu une lettre du Secrétaire d'Etat François d'Aubert, très attaché à la valorisation et qui demande au CNRS des propositions pour le 15 février 97. On aurait dit au sous-ministre que si l'on fait de la valorisation, on se fait fusiller dans sa carrière. Cette intervention ministérielle semble faire suite aux résultats du passage CR en DR de l'année dernière (3 candidats proposés par la Commission Valorisation 42 et aucun retenu par le jury d'admission présidé par Guy AUBERT...). Il est vrai qu'un seul poste était affiché, ce qui est peu pour rendre crédible le travail de la commission 42. Guy Aubert demande avec insistance combien de postes il faut afficher. Faut-il joindre l'avis de la commission 42 sur la partie valorisation du dossier d'évaluation

au dossier de la section d'origine pour prise en compte ? Doit on garder une commission Conclusion provisoire de Guy Aubert : on garde la commission 42 et on mettra environ 2 postes au passage DR !

On demandera l'avis à toutes les sections du Comité National (au cours de la session de printemps) sur la meilleure façon de faire ainsi que sur les critères d'évaluation (à définir) pour la prise en compte de la dimension valorisation dans un dossier de passage CR en DR. (**avis à nos élus et bon courage à eux**).

5 - Le point sur les mesures d'accompagnement de la mobilité :

Toutes les mesures Fonction Publique et toutes les mesures EPST sont prêtes.

Les mesures propres au CNRS sont encore en discussion (notamment la possibilité de retour partiel sur option de validation pour la retraite).

A notre observation, sur l'indemnité de départ introduite, à titre expérimental en 97 pour les ITA, affectés dans les unités "en forte évolution", Guy Aubert précise que cette mesure ne concernera pas que les agents affectés à des unités définies "en restructuration" (pas que le LPC...). Une liste d'unités "bénéficiaires" sera établie, avec la perspective de payer entre 200 et 300 indemnités (assez pour pouvoir faire les concours externes annoncés, mais pas trop (sous entendu : car ça coûte cher !).

Pour le calcul des retraites dans le cadre du RPO, le personnel CNRS est formé

spéciale ?

(assistantes sociales et DRRH). Le logiciel est prêt et on n'attend plus que le feu vert de la tutelle. Le personnel doit disposer d'abord de son "**relevé de compte**" sans lequel on ne peut faire de calculs sérieux avec le logiciel CNRS (à demander à la CRAM de son département). Le SNTRS-CGT demande au CNRS de donner instruction aux personnels des délégations de bien informer les agents sur l'importance de certains aspects non pris en compte par le logiciel, avant toute décision de Retour Partiel sur Option (tel le problème de la **pension de réversion** généralement moins favorable dans le régime général).

6 - Questions diverses :

a) on apprend la prochaine parution du **rapport COSTES** et la prochaine réunion de la **commission mobilité** (toujours pas de date)

b) le point sur l'application des mesures Durafour :

Le décret sur les AAR est prêt.

Pour les IE et AI, les décrets seraient en cours de préparation sur les bases déjà connues.

En réponse à notre question, M. Douchin confirme que tous les Techniciens 1ère classe provisoire et les SAR 1P seront bien intégrés en "classe exceptionnelle" à compter du 1er janvier 97.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le BRS n° 335 de janvier / février 1997, page 11.

Dans la rubrique "*Petite chronique juridique*" au chapitre "*Congés de longue durée pour maladie*"

La modification apportée dans la loi n° 96-1093 du 16/12/1996 ne porte que sur l'introduction du déficit immunitaire grave et acquis (SIDA) dans la liste des maladies ouvrant droit aux congés de longue durée.

Il n'y a pas (hélas) d'augmentation de la durée de rémunération.

PRECISIONS...

Dans le BRS 335 page 9

Dans le tableau intitulé :

CAMPAGNE ITA CNRS 97

lire dans la colonne promotions :

tour extérieur = changement corps au choix.

Dans le tableau intitulé :

CAMPAGNE Chercheurs CNRS 97

Le CNRS confirme par un autre courrier :

« S'agissant de la campagne chercheurs 97, l'estimation du nombre de DR2 promouvables au grade de DR1 pour chaque département scientifique est la suivante :

SPM : 339 ; PNC : 131 ; SPI : 240 ; SDU : 232 ; SC : 499 ; SDV : 694 ; SHS : 439 ; TOTAL : 2 614 ».

Retour sur le RPO !!!

Retour Partiel sur Option de validation des années de non-titulaires

Craignant un nouveau "coup tordu" du CNRS, je me suis inquiété de savoir quelles années seraient reversées à la SS et à l'IRCANTEC (premières années de contractuel ou années précédant la titularisation).

Le document CNRS-DRH (ci joint) semble confirmer qu'il s'agira bien des premières années de contractuel.

La question est d'importance puisqu'elle conditionne - et de beaucoup - le nombre d'années validées dans le régime de titulaire.

Le mode de détermination des années non validées influence aussi le calcul du SAM (salaire annuel moyen) vu les coefficients de revalorisation.

Exemple pour un IE

Titularisé à l'indice INM 499 au 1er janvier 84 :

Il a 20 ans et 3 mois de contractuel à "racheter"

(arrondi à 20 ans pour simplifier la démonstration),

(soit de 1964 à 1983)

Calcul de la "dette" :

- Cotisation de titulaire = Salaire Brut annuel INM 499 x 6% x Nbre d'années, soit 143 644 F
- moins cotisations effectivement versées à la SS et à l'IRCANTEC

soit 27 713 F + 12 491 F = 40 201 F

La "dette" est ainsi de : 103 443 F, mais elle varie de beaucoup selon l'année considérée.

Année	Cotisation titulaire prise en compte	cotisation réelle SS+IRCANTEC	"dette" selon le Ministère
1983	7 086 F	6 499 F	587 F
1978	7 086 F	3 484 F	3 602 F
1973	7 086 F	1 097 F	5 989 F
1968	7 086 F	618 F	6 468 F
1964	7 086 F	338 F	6 748 F

Supposons qu'il lui reste à payer 40 % de sa dette soit 41 377F

Pour les 6 premières années de contractuel, soit 64, 65, 66, 67, 68, 69, il "doit" 41 167 F.

Avec le RPO CNRS, ces 6 années, de 64 à 69, seront rétablies dans le régime général SS et l'IRCANTEC

Il est établi en outre que le RPO ne pourra se faire que par année pleine : le rachat commencé au titre d'une année devra se poursuivre pour toute l'année en question.

Evidemment les sommes correspondantes aux cotisations à la SS et à l'IRCANTEC pour ces années devront être reversées par le CNRS (si le CNRS reverse effectivement...). Les délais pour toucher la retraite proportionnelle de la SS et de l'IRCANTEC restent incertains.

En tout état de cause, les agents qui choisiront le RPO risquent une nouvelle fois de se faire avoir : ils doivent réfléchir sérieusement de TOUTES les incidences possibles de leur choix, notamment sur une éventuelle **pension de reversion**.

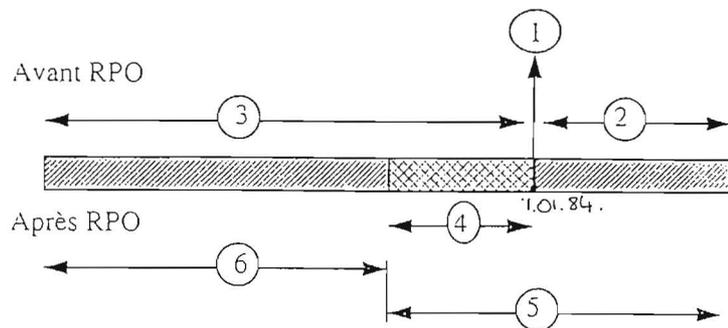
Cette affaire de RPO montre encore que le CNRS peut obtenir tout ou presque, s'il le veut, dès lors qu'il est décidé à le demander.

Le SNTRS-CGT doit donc être raisonnable dans ses revendications : demandons l'impossible pour aujourd'hui, si l'on ne veut pas apparaître timoré demain (rachat gratuit ou au "juste prix", remise de débits, validation de seulement une partie des années de non titulaire...).

A l'intention des candidats au RPO, le SNTRS-CGT se doit de populariser sans attendre la mise en garde suivante :

"ATTENTION : si tu te fais avoir une fois, c'est de la faute de celui-ci qui t'a trompé, si tu te fais avoir une deuxième fois sur le même sujet, c'est de ta faute !

RETOUR PARTIEL SUR OPTION (R.P.O.)



- 1) Date de titularisation.
- 2) Service de titulaire valables pour la retraite.
- 3) Services de non-titulaire admis à validation sur demande de l'agent.
- 4) Services "définitivement" admis à validation après RPO compte-tenu du montant des retenues rétroactives acquittées à la date de départ en retraite.
- 5) Services pris en compte dans la pension civile après RPO (auxquels s'ajoutent les services militaires et d'éventuels services de titulaire accomplis hors CNRS).
- 6) Services pris en compte dans la pension vieillesse du régime général et l'allocation IRCANTEC (auxquels s'ajoutent des périodes non validées).

Pécule d'un militaire sur le départ

=

un an de salaires additionnés d'un A.I. et d'un C.R.1 !

Ce n'est pas faire de l'antimilitarisme primaire que de remarquer que lorsqu'il s'agit de trouver de l'argent pour le départ à la retraite des militaires, le gouvernement retrouve l'imagination qui lui fait défaut quand il s'agit de trouver le moyen de rendre gratuite ou en tout cas moins douloureuse, la validation des années de non-titulaire.

Le gouvernement a mis en place un "pécule" de départ, incitant les militaires de carrière à quitter l'armée. Ce "pécule" n'a rien à voir avec les misérables "augmentations" de salaires des fonctionnaires civils. Jugez-en : il s'élève, en moyenne, entre 250 000 et 300 000 francs ... et est non imposable! Soit deux fois le salaire annuel d'un Assistant Ingénieur en milieu de grille. Et très très au dessus de la moyenne des "dettes" pour la validation des années de non titulaires pour la retraite !!!

Le maximum attribué pour l'instant est de 558 600 francs. Et on est loin du maximum autorisé par la loi : un colonel à dix ans de la retraite pourrait ainsi toucher le gros lot avec près de 1 000 000 de francs !

Chacun en pensera ce qu'il voudra, mais il est une conclusion à laquelle chacun peut aboutir : Lorsque l'on veut on peut !

Ce qui précède en est une illustration de plus !

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CNRS DU 18.03.97

Le conseil débute sur de brèves informations du Directeur Général :

-Sur "le rapport Costes", version définitive dont la diffusion massive (syndicats (1), conseils, laboratoires, comité national...) a commencé, ce qui ne préjuge en rien des débats qui en découleront et de l'usage qui en sera fait.

-Sur l'absence exceptionnelle de tous les représentants du ministère due à la rédaction définitive de la réforme Bayrou.

-Sur l'ultime séance de ce conseil scientifique prévue pour le 24.04.97. et qui devra traiter:

- a) des dossiers de programmation 97 non encore acceptés,
- b) de l'éméritat (encore!) mais cette fois pour ménager une entrée dans les laboratoires aux Directeurs de Recherche obligés de partir à 65 ans.

L'essentiel de la journée (8H00-18H30) est consacré à l'examen des dossiers de programme, impossible de rentrer dans le détail pour ce compte rendu; sur 17 dossiers, 15 sont acceptés tels quels ou avec de légères modifications, 2 sont renvoyés au 24 Avril :

- "Enjeux économiques de l'innovation"
- "Archives de la création"

Pour la plupart des dossiers acceptés, outre quelques problèmes de fond, les points soulevés sont d'une part le financement (en général jugé trop serré pour des programmes aussi vastes...Mais on ne peut pas faire plus sans attaquer le financement récurrent des laboratoires) et d'autre part les listes de laboratoires participant au lancement (et qui semblent limiter les possibilités d'entrée des autres), mais il est obligatoire de s'appuyer sur les forces organisées au sein du CNRS.

En fait le vrai problème est que la programmation est imposée par notre tutelle sans qu'il y ait eu débat véritable sur son opportunité, les discussions qui amènent des changements mineurs cautionnent a priori une politique impulsée par la Direction qui choisira en fin de compte parmi les actions décidées...Cela ressemble fortement au volant de manoeuvre dont disposent les CAP dans le choix sur liste restreinte des bénéficiaires de promotions.

Daniel PAILHAREY

(1) Le rapport COSTES a été remis aux secrétaires de régions à la CE du 21/3/97 et adressé par courrier aux SR qui ne sont pas membres de la CE.

PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE AU CNRS

La programmation scientifique n'est pas une nouveauté au CNRS; on en parle régulièrement (Actions thématiques, schémas stratégiques, programmes interdisciplinaires...); c'est une nécessité dangereuse.

Nécessité car on ne peut concevoir en effet un établissement public dont une des missions est de coordonner l'effort national de recherche sans aucun fil directeur (l'Université s'y est essayée; le résultat est éloquent);

Dangereuse car il y a toujours un risque de verser dans un "tout programme" dont la créativité ferait les frais.

Le Cnrs a donc vécu les deux dernières décennies en état d'équilibre entre ces deux tentations. La volonté de reprise en mains par

le pouvoir politique dont les maîtres mots sont rigueur budgétaire et contractualisation vient bousculer l'édifice.

La part de budget CNRS actuellement distribuée sur programmes est de l'aveu même de la direction de 17%; c'est déjà beaucoup car les revenus d'un laboratoire ne se limitent pas à cette source unique: le personnel est varié (CNRS, Université, autres organismes et bien sur précaires), le financement l'est tout autant (Europe, Régions, Contrats privés)...La part "programmée" est bien souvent majoritaire.

Au cours de l'année 96, le CNRS (entendre par là l'équipe de direction) a relancé une réflexion sur sa politique de programmes: "Les programmes constituent un fort levier d'action

dont les objectifs sont de favoriser l'innovation scientifique, de mettre en valeur les atouts du CNRS, de renforcer la capacité de l'organisme à développer ses partenariats et d'enrichir le dialogue interne au CNRS"- "Le CNRS a des caractéristiques propres, qui lui permettent d'avoir un rôle et une valeur ajoutée spécifiques dans l'organisation de la recherche. Néanmoins, la taille de l'organisme, comme son caractère pluridisciplinaire, ne sont de véritables atouts que s'ils sont exploités en tant que tels. Les programmes ont également pour objectif de permettre d'exprimer ces atouts. Ils le peuvent d'autant plus que leur développement mobilise un spectre large d'acteurs." (extrait d'un document; de la Direction de la stratégie et des programmes 4.11.96).

Au budget 97 et indépendamment des programmes "internes" (à un département), la Direction a prévu une ligne de 300MF pour développer cette politique qui se veut résolument pluridisciplinaire.

Cette volonté de la Direction vient accompagner (amplifier? répondre à?) celle du conseil interministériel à la recherche scientifique et technique (CIRST) qui demande qu'un montant correspondant à 15% des crédits de fonctionnement (soit pour le CNRS 150MF) soit distribué sur les grands axes définis par le gouvernement. Le Directeur Général estime que l'exercice est possible tant qu'il est limité à ces 15%. Les sept grands domaines retenus par la Direction sont:

- La connaissance du vivant et ses enjeux
- Environnement
- Connaissance de la société et de sa dynamique

- Systèmes de production et communication
- Matière, matériaux, technologies
- Connaissance de l'univers physique
- Nouveaux outils, nouvelles technologies

Ces domaines sont eux mêmes divisés en sous domaines et en programmes (en tout 148). La "programmation" sur laquelle travaille en ce moment le conseil scientifique regroupe l'ensemble de ces opérations (internes, pluri départements et CIRST), bien que son avis ne soit pas statutairement demandé sur tous. Tous les sous domaines sont pilotés par un Directeur Scientifique sous contrôle du comité de direction. Tout ceci se fait bien sûr avec un calendrier serré, il y a un travail sérieux sur le contenu des dossiers de programmes; la seule question qui n'a pas été posée est celle du fondement d'une telle politique...

La situation ressemble par certains aspects à ce qu'elle était au moment du débat sur le schéma stratégique: pas de possibilité de modifier le schéma mais très large discussion sur l'adéquation des plans de chaque département au schéma en question.

On se dirige à grands pas vers un tout programme que le CNRS n'est pas en mesure de maîtriser; avec le développement du partenariat et la volonté de transférer une partie de la masse salariale vers les crédits de fonctionnement, c'est une mutation en profondeur de l'organisme qui est en marche.

A l'attention des « nouveaux » adhérents

**un stage de FORMATION SYNDICALE spécial SNTRS
sera organisé du 23 au 25 juin 1997 dans les locaux de l'IRESO à Paris**

Ce stage est destiné en priorité aux adhérents les plus récents de la région Ile-de-France et du Nord de la Loire. (Un prochain stage sera réservé à la moitié Sud).

Il ne fera pas double emploi avec les stages de base organisés par les Unions Locales ou Départementales car il portera plus spécialement sur les spécificités de l'action syndicale dans nos EPST (instances représentatives, carrières, droits spécifiques...) et sur l'histoire et le fonctionnement de notre syndicat dans la CGT.

Nous invitons les camarades intéressés à se faire connaître le plus rapidement possible au secrétariat du syndicat. Les modalités pratiques et les formalités administratives inévitables seront adressées par courrier aux secrétaires de section.

FORMATION PERMANENTE : préparation du 3ème plan triennal

Dans le cadre des diverses consultations engagées depuis juillet 96 pour la préparation du 3ème plan triennal de formation permanente, le Bureau national de FP du CNRS (N. Duchet et G.Swierczewski) a reçu le SNTRS-CGT (D.Steinmetz et J. Léger) le vendredi 7 février 1997.

A cette occasion nous avons abordé les points suivants :

Absence de réelle gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui empêche à la fois l'organisme de prévoir les besoins en matière de FP et les individus d'inscrire leurs projets de FP dans une dynamique et dans des perspectives sérieuses. Ceci a pour principale conséquence la gestion au jour le jour de la politique de formation. Ne pas savoir si le poste qui va devenir vacant sera maintenu, ne pas savoir si (et quand) la demande nouvelle a une chance d'aboutir, ne pas savoir si les compétences indispensables aujourd'hui seront gardées, ne permet pas de prendre de l'avance par rapport aux besoins.

Une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui s'appuierait sur les collectifs de travail (équipe ou service), sur les instances élues (conseil de laboratoire ou de service et comité national), qui s'inscrirait dans une planification pluriannuelle et non pas comme le font actuellement les AFIP sur un affichage de quelques semaines, pourrait permettre aux personnels d'envisager leur formation dans des procédures à moyen terme.

Cette formation devant leur permettre, si possible, d'acquérir les qualifications utiles au CNRS et de postuler à des avancements de corps, incluant ou non mobilité.

Nécessité d'inverser l'ordre des priorités affichées. La FP est avant tout un droit pour l'évolution personnelle ou professionnelle des individus. La politique actuelle en fait un simple outil d'accompagnement de la politique de l'organisme. La part consacrée aux plans de formation d'unité (PFU) et les moyens disponibles risquant à terme de concentrer les actions de FP sur la stricte adaptation aux postes de travail occupés ou à introduire encore plus de disparités entre les agents en fonction de leurs affectations.

Le développement des PFU sans **augmentation des budgets consacrés à la FP** va bloquer très rapidement. "Heureusement" qu'il n'y a que 40%

des unités qui se sont engagées dans l'élaboration d'un PFU. Pour être crédible, le nouveau plan doit annoncer clairement des engagements pour augmenter la part de la masse salariale consacrée à la FP. Une première étape étant d'atteindre les 3,8% de l'accord cadre fonction publique.

Développer les formations permettant le développement d'une culture scientifique et technique plus générale, voire des actions de formation liées à la culture générale stricto sensu (épistémologie etc.). Favoriser la création de collectifs professionnels devant dépasser les frontières du labo ou de la discipline, ainsi les expériences de clubs d'électroniciens, ou d'utilisateurs de techniques de Bureautique permettent de créer des pratiques professionnelles nouvelles en faisant sortir les personnels de leur environnement immédiat.

Recenser les agents qui n'ont suivi aucune formation au cours des 3 dernières années et analyser les raisons. Une durée minimum annuelle de formation doit être assurée à chacun. Notre objectif : 10% du temps de travail annuel.

Engager des actions prioritaires, voire volontaristes, pour les agents de faibles qualifications. L'accès à la formation des personnels de catégorie C et B stagne ou régresse. Il y a encore trop de réticences de la part des directeurs d'unité pour permettre l'accès à des formations qualifiantes par exemple.

La formation est, pour beaucoup, un effort important. Si cet effort n'a aucune chance de **se matérialiser dans la carrière** ce n'est pas très motivant.

Le contenu et la durée des formations (cahier des charges des actions de formation) devraient être plus systématiquement élaborés collectivement avec ceux qui vont suivre la formation. Des actions trop courtes pouvant aboutir à un saupoudrage de moyens, ne satisfaisant personne.

Améliorer la diffusion des programmes de formation, notamment d'une délégation à l'autre.

Obtenir la participation financière des universités pour les actions de formation organisées par le CNRS auxquelles participent leurs agents.

Le rapport du Conseil National d'Evaluation de la Recherche concernant l'évaluation du département des Sciences Pour l'Ingénieur du CNRS

Avant de développer plus longuement son avis au sujet du rapport d'évaluation du département des Sciences Pour l'Ingénieur du CNRS, rapport rédigé par le Comité National d'Evaluation de la Recherche, en Janvier 1997, le SNTRS-CGT rappelle en préalable que la période correspondant à la rédaction de ce rapport est marquée par de multiples attaques contre la recherche publique et notamment contre le CNRS. Cet état d'esprit semble, d'une certaine manière, être partagé par les rédacteurs du rapport et avoir fortement influencé leurs conclusions.

Le travail du CNER apporte quantité d'informations et d'analyses qui ne peuvent qu'être utiles à tous les acteurs de la recherche, et parmi eux les syndicats. Dans le peu de temps qui lui est imparti, le SNTRS-CGT s'en tient à un avis sur la démarche générale du rapport.

Le rapport, rédigé à partir d'observations diverses recueillies soit par examen de documents internes au SPI et au CNRS, soit après auditions de différents experts, relève un certain nombre de dysfonctionnements, qui pour une part sont réels. A partir de la liste de ces dysfonctionnements, et d'une analyse partielle de ceux-ci, les auteurs ont développé un travail argumentatif, privilégiant souvent les effets de styles à la rigueur, pour en arriver à proposer diverses conclusions et recommandations dans une optique que nous jugeons contraire à l'intérêt du CNRS et du service public de recherche.

Ils ont, d'autre part, totalement négligé de prendre en compte certaines caractéristiques de la situation présente, caractéristiques que nous jugeons fondamentales pour comprendre les difficultés des laboratoires du département SPI.

- la période actuelle est fortement marquée par la crise de l'emploi scientifique, notamment en ce qui concerne les débouchés industriels ouverts aux doctorants formés par le département

- la période actuelle est non moins fortement marquée par les attaques contre le CNRS: attaques en matière budgétaires qui ont notoirement affecté le fonctionnement des laboratoires et contribué à désorienter les équipes, attaques sur l'emploi scientifique des chercheurs et des personnels ITA (par suppression massive de postes, 1300 en trois ans) qui, elles aussi, ont déstabilisé les laboratoires.

Le SNTRS-CGT est attaché à la défense et au développement du CNRS comme organisme national, pluridisciplinaire de recherche Publique. La démarche d'évaluation d'un seul département est argumentée dans l'introduction de ce rapport, mais comporte le risque de considérer ce département en dehors de son unité organique avec le CNRS, (le même risque existerait

pour n'importe quel département du CNRS). C'est avec ce risque présent à l'esprit que le SNTRS-CGT apprécie toutes les recommandations qui dérogeraient à l'unité du CNRS.

Le SNTRS-CGT regrette que le CNER n'ait pas jugé utile de prendre en compte dans son évaluation les missions fixées au CNRS par le législateur dans le décret organique de 1982, qui, rappelons le, étaient :

- d'évaluer, d'effectuer ou de faire effectuer toutes recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science ainsi que pour le progrès économique social et culturel du pays

- de contribuer à l'application et à la valorisation des résultats de ces recherches

- de développer l'information scientifique en favorisant l'usage de la langue française

- d'apporter son concours à la formation à la recherche et par la recherche

- de participer à l'analyse de la conjoncture scientifique nationale et internationale et des ses perspectives d'évolution en vue de l'élaboration de la politique nationale dans ce domaine

En ce qui concerne la première et la quatrième de ces missions, le SNTRS-CGT estime, que le rapport souligne de façon insuffisante le rôle primordial qu'a joué le CNRS et notamment le SPI dans le développement de la recherche dans les écoles d'ingénieurs. Dans les années 1970, rares étaient les écoles d'ingénieurs qui hébergeaient une recherche digne de ce nom. Des services de contrats industriels se contentaient souvent d'assurer des prestations de recherche appliquée. L'apport de personnels CNRS, consacrant l'essentiel de leur activité à la recherche a permis de faire évoluer rapidement ces services en les transformant en laboratoires où la recherche pouvait être évaluée, par le comité national entre autres, sur sa qualité intrinsèque et non pas seulement sur le volume financiers des contrats. Actuellement, le CNRS (SPM, SPI, et Chimie) est présent dans la grande majorité des écoles, l'existence de ses laboratoires contribue de façon essentielle à la formation des ingénieurs par la recherche, en accueillant les étudiants en stage de recherche, au cours de la scolarité ou pendant leur DEA, en leur offrant une structure d'accueil pour préparer une thèse. Si le CNER insiste sur les bourses CIFRE, il faut rappeler que celles ci ne sont qu'une petite partie des bourses de thèses. La non reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives et la politique malthusienne d'embauche, par les entreprises des ces jeunes diplômés n'est pas du tout analysée, notamment au niveau de ses conséquences sur l'activité des laboratoires.

Le rapport rappelle que la création du département SPI a résulté d'un regroupement de

disciplines scientifiques caractérisées par leur forte interaction avec des activités industrielles. Cela ne devrait pas conduire le CNER à privilégier comme il le fait le seul point de vue des industriels (chapitre II-1). En ce qui le concerne, le SNTRS-CGT estime que la vocation du département SPI vise plus largement à contribuer au développement du progrès technologique, en privilégiant la réponse à la demande socialement utile, qui ne correspond pas forcément aux objectifs de profit, souvent destructeurs de l'emploi, de la qualité de la vie et de l'environnement, préconisés par nombre d'industriels. Le partenariat du SPI ne doit pas se limiter aux seuls industriels, il doit prendre en compte l'avis des partenaires sociaux, des organismes publics, notamment ceux chargés du contrôle des nuisances, des autres organismes de recherche nationaux ou internationaux. Les recherches sur les procédés propres ou sur les moteurs économes en carburant ne peuvent pas être élaborés en partenariat exclusif avec les industriels.

Le SNTRS-CGT souligne également l'ambiguïté actuelle des objectifs d'un partenariat exclusif avec les entreprises, à l'heure de la mondialisation. La collaboration naturelle entre le service public de recherche, financé par les contribuables du pays, et les entreprises du même pays se concevait sans difficulté à l'époque où le capital était pour l'essentiel à base nationale et où il contribuait à développer l'emploi. La pratique d'une politique d'Etat basée sur une volonté planificatrice, a contribué à l'organisation de la recherche sur l'ensemble du territoire et a permis de fixer des objectifs non ambigus à la recherche publique. Ainsi, l'accord CNRS Rhône Poulenc, combattu en son temps par les organisations syndicales qui pensaient à juste titre que les résultats de leur travaux profiteraient exclusivement à cette seule entreprise, avait au moins un sens clair : celui de conforter un secteur industriel français identifiable par les chercheurs et la population. La loi d'orientation de la recherche de 1982 offrait elle aussi des perspectives : la recherche publique pouvait accompagner l'effort de reconquête technologique des industries nationales. Depuis cette époque, les tenants du libéralisme à tout crin et de la mondialisation des marchés ont considérablement brouillé la vision que les chercheurs pouvaient avoir de leur rôle. Les laboratoires se trouvent-ils réduits à se transformer en état d'un supermarché scientifique et technologique où viendraient s'approvisionner les entreprises mondiales ? Comment justifier la création des connaissances financées par des contribuables si celles-ci sont transférées au mieux offrant, ou parfois au franc symbolique. Comment justifier la mise à disposition d'équipes entières au service d'une multinationale étrangère par le seul fait que celle-ci a une unité de fabrication dans la région où se trouve le laboratoire ?

Il conviendrait dans un tel contexte, d'entamer une réflexion sur le rôle et les objectifs du SPI. Cette réflexion n'a pas été abordée par le CNER qui se contente de reproduire les remarques et exigences des responsables patronaux qu'il a auditionnés. Il faudrait également analyser de façon critique le rôle des industriels présents dans les instances du CNRS et plus particulièrement du département. Dans quelle mesure, ceux-ci ne se comportent-ils pas comme les

représentants d'un lobby spécifique. Le poids de la société Rhone-Poulenc dans l'élaboration du programme REACTIF est notoire. Plutôt que d'ajouter d'autres représentants individuels au conseil de département, ne vaut-il pas mieux associer l'ensemble de la communauté scientifique, du CNRS et des entreprises, dans un effort de réflexion qui pourrait se faire périodiquement sous l'égide du Comité National. Il ne faut en effet pas négliger cette instance dont l'autorité morale est largement reconnue dans les laboratoires (même si son fonctionnement ne nous satisfait pas pleinement). Cela pourrait permettre de nourrir le rapport de prospective et permettre les réorientations thématiques des équipes. Cela pourrait être l'objectif du conseil de prospective que le CNER propose dans sa première recommandation.

Dans la partie II-2, consacrée à la notoriété et au champ de recherche, on peut regretter que l'expertise se limite à une partie seulement des thématiques du SPI, en privilégiant notamment la mécanique. Nous agréons à la remarque formulée : les approches de nature expérimentales mériteraient d'être plus fortement encouragées.

Une grande partie des critiques justifiées que le CNER adresse à l'activité du SPI trouvent leur source dans l'insuffisance croissante des emplois et des financements. Il en est ainsi de l'évolution insuffisante des champs thématiques, de la mobilité insuffisante des personnes. La remise en question au chapitre II 4-3 (Points saillants et questions) de la conditions de chercheur à vie et du financement récurrent ne peut qu'être désapprouvée par le SNTRS-CGT, qui lutte justement pour le développement de l'emploi, la défense et l'amélioration des statuts de tous les personnels de recherche et pour l'accroissement du financement récurrent des laboratoires.

La dernière partie du rapport (Conclusions et Recommandations) collationne remarques et propositions. Parmi ces dernières, nous sommes en total désaccord avec l'idée de développer des structures adjacents de transfert bénéficiant de personnels et d'équipements propres. Le transfert des résultats de recherche est partie intégrante du rôle du CNRS. C'est au CNRS de fournir le cadre statutaire aux personnels chargés plus spécifiquement de ce type de travail. (en notant qu'on peut passer, au cours d'une carrière, de la recherche au transfert de celle-ci). Sans être opposé à certaines des recommandations, il faut souligner que, dans un contexte actuel de pénurie globale, il y a un risque de déstabilisation, si celles-ci deviennent des priorités exclusives.

En conclusion, nous regrettons le parti pris de défense des intérêts exclusifs des industriels que semble avoir choisi le CNER. Le SPI n'a pas été révisé dans un contexte plus large, marqué par le remodelage rapide du système de production français, par la crise de l'emploi notamment par l'absence de débouchés pour les doctorants, et la politique de pénurie imposée au CNRS par le gouvernement.

Daniel STEINMETZ

L'emploi des vacataires à l'INRIA

L'emploi des vacataires à l'INRIA concerne actuellement 49 personnes, dont 3 aujourd'hui en congé parental. L'article 3 du chapitre 1 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, mentionne que "les emplois civils permanents de l'Etat (sont) occupés par des fonctionnaires". Or ces agents bien qu'occupant des emplois permanents n'ont toujours pas à ce jour le statut de titulaire. Ces personnes signent chaque mois un état de vacances. De ce fait, elles se trouvent exclues de tout type d'avancement, promotion, primes...

Les syndicats de l'INRIA ont préparé un dossier au Ministère pour exiger la titularisation des précaires :

- les dates depuis lesquelles ces personnels occupent un emploi permanent ;
- les types d'emplois qu'ils occupent ;
- les courbes de salaire respectives d'un agent sur poste (dans le corps et le grade correspondants) et d'un vacataire.

La précarité à l'INRIA s'accroît par l'emploi de personnels en Main d'Oeuvre Occasionnelle, en CES, CEC et CDD, autant d'agents qui occupent également des emplois permanents.

Dates depuis lesquelles les vacataires occupent un emploi permanent

Année d'entrée à l'Inria	Nombre de vacataires	Année d'entrée à l'Inria	Nombre de vacataires
1979	1	1990	5
1983	4	1991	7
1984	1	1992	10
1987	2	1993	5
1988	3	1994	7
1989	4		

Ces deux derniers tableaux démontrent la permanence des fonctions occupées par les vacataires.

Fonctions occupées par les vacataires

Fonction	Effectif
Assistantes de projet	3
Service administratif (secrétariat, gestion)	12
Autres secrétariats	4
Accueil, fax, courrier, standard	6
Services généraux	6
Cafétéria, restauration	9
Imprimerie, façonnage, routage, reprographie, archives	7
Centre de documentation	2

"Statut" des vacataires de l'Inria

Les "vacataires permanents" sont payés par vacations sur le compte 645.11. Ils n'ont pas de contrat, ils signent une feuille de vacations chaque mois et ils touchent leur paie le 10 du mois suivant, comme les occasionnels (petits boulots d'été,...).
Les vacataires à plein temps touchent 120 vacations par mois, au taux de 52,75 F brut la vacation.

Ils n'ont même pas la protection sociale des agents non-titulaires de l'Etat. Ils ne bénéficient d'aucun avancement, ils n'ont accès à aucune promotion et ils ne reçoivent aucune prime (bien que la plus ancienne soit là depuis 17 ans !).

Nombre et répartition des vacataires

Le développement du nombre des vacataires à l'INRIA s'est fait avec la création d'Unités de Recherche de province (le dernier en date étant Rhône-Alpes), ainsi que d'actions de développement, sans la création d'emplois suffisants.

Il y a 49 vacataires à l'INRIA actuellement qui se répartissent ainsi :

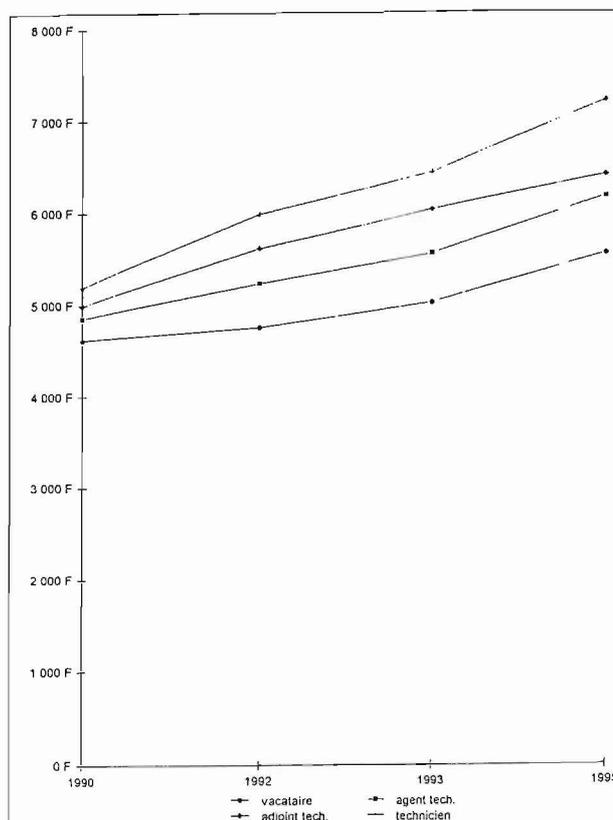
Lieu	effectif vacataires	effectif ITA permanents
UR de Rocquencourt	12	113
Siège (Rocquencourt)	10	97
UCIS (unité de service)	5	29
UR de Lorraine (Nancy)	9	29
UR de Sophia	5	61
UR de Rennes	8	44
Total	49	373

DEPUIS la transmission de ces éléments au Ministère, plusieurs actions ont été organisées par les sections syndicales de l'INRIA :

- **une manifestation le 6 mars** dans le bureau de la Direction, rassemblant environ 120 personnes
- **la signature d'une pétition : HALTE A LA PRECARITE ! DES CREATIONS D'EMPLOIS !**

Celle-ci exprimait l'attachement des personnels à voir tous les emplois effectivement permanents occupés par des titulaires, réagissant au plan de la direction qui envisage, pour régler la situation des vacataires de longue durée, 4 créations de postes par an pendant 10 ans !

Cette pétition qui a été remise lors du CTP a recueilli 636 signatures.



RESTRUCTURATION DU CRN : OU COMMENT SUPPRIMER UN GRAND NOMBRE D'EMPLOIS

Juillet 95 :

Le CRN (Centre de Recherche Nucleaire Strasbourg) dépose son rapport d'activité etsa proposition pour le renouvellement en UPR.

Novembre 95 :

STUPEUR ! Lors d'une visite à Strasbourg, M. DETRAZ évoque une mise en restructuration du laboratoire

Décembre 95 :

Le CRN est mis en restructuration par la direction après avis du comité national

Le rapport du comité national souligne les points positifs suivants :

- « Réalisations scientifiques et techniques d'excellente qualité »
- « Bonne interaction entre l'enseignement et la recherche »

Les problèmes concernent :

- « La pyramide des âges des personnels ITA »
- « Un problème général de communication et de délégation »
- « Le problème de fonctionnement du VIVITRON » (Accélérateur électrostatique à vocation nationale, construit au laboratoire et en début d'exploitation)

L'analyse du rapport du comité national (13 pages) montre très nettement la volonté délibérée des directions scientifiques du CNRS et de l'IN2P3 de mettre ce laboratoire en restructuration. Les critiques formulées demandent sans doute certaines adaptations internes, mais elles sont déjà avancées dans le rapport et ne peuvent justifier cette procédure. Le seul point sans réponse est le problème de la pyramide des âges.

Qu'en est-il?

Personnel scientifique : 101 chercheurs et enseignants-chercheurs (50 % ont plus de 47 ans) et 26 doctorants

Personnel technique : 225 ITA CNRS et TPN IN2P3 (65% ont plus de 50 ans)

Un renouvellement normal des départs à la retraite permettrait de répondre aux besoins du laboratoire et même une bonne adaptation des fonctions si besoin était. Mais il faut croire que l'occasion est trop belle pour réaliser des économies importantes.

Le choix délibéré de l'association.

Le CRN est unité propre CNRS-IN2P3 depuis sa création. Sur 326 personnels permanents, il y a 296 personnels CNRS-IN2P3 et 30 enseignants-chercheurs

des Universités Louis Pasteur et de Haute-Alsace. Le financement des universités est de l'ordre de 1 MF pour 21,8 MF de l' IN2P3.

Le rapport GROSS proposait la mise en place d'UMR dans les cas où la part de financement des différents partenaires était équivalente. Et pourtant, le rapport du comité national affirme « que le devenir du CRN est, selon toute logique, la création d'une UMR » ???

La logique semble ici pour le moins bien peu rigoureuse.

Comment a été mise en oeuvre cette restructuration ?

Le rapport met en avant un problème général de communication et de délégation. Ce problème est directement lié à une réorganisation interne faite depuis 1991, soutenue par la direction, parfois critiquée par certains agents, mais le même rapport affirme que la nouvelle organisation est bonne et doit être maintenue et expliquée. Ce n'est certes pas là une piste très prometteuse pour régler ce point.

Resserer les axes scientifiques est bien sûr une piste plus intéressante, même si le rapport scientifique est favorable pour chacun des axes actuels, mais cette approche permet de justifier une diminution de l'effectif. Et la direction nationale ne s'est pas privée de demander « UN EFFORT » en matière d'effectif.

Qu'à cela ne tienne : la nouvelle direction provisoire du laboratoire a « assuré » : et là, rien ne va plus. La procédure est INADMISSIBLE. En effet, après des « consultations », le directeur du laboratoire établit une liste nominative de 21 personnes qui devront se trouver une autre affectation. Ces personnes étaient, pour la direction du laboratoire, «sur des profils inadéquats». Après une nouvelle visite de Mr DETRAZ, elles sont déclarées plus utiles ailleurs.

Et c'est ainsi que la direction nationale réussit à faire faire le sale boulot par les scientifiques.

Le laboratoire a vu partir 16 autres personnes en 1996 (départs en retraite) et 27 personnes sont parties ou partent en 97. En guise de remerciements et pour l'instant, 6 postes ont été créés dans la même période !

SOLDE : + 6 - 21 - 16 -27 = - 58

**CHERCHEZ L'OBJECTIF DE LA
RESTRUCTURATION**

En Allemagne aussi...

Le MP Ae (Max Planck Institut für Aeronomie) est un laboratoire allemand de recherche fondamentale, travaillant dans le domaine de la recherche spatiale que, employant 190 personnes.

Ce laboratoire est menacé de fermeture à l'occasion de la décision de supprimer des postes dans tout le Max Planck et de fermer 4 de ses instituts.

L'excellence de ce laboratoire n'est plus à prouver, comme en atteste le succès de nombreuses missions auxquelles il a participé, dont certaines en collaboration avec l'IAS. Citons GIOTTO, GALILEO, CASSINI, des missions MARS, SOHO (SUMER, LASCO).

Il est actuellement partie prenante des projets de missions en collaboration internationale, pour lesquelles la fermeture d'un des laboratoires leaders pourrait signifier l'abandon pur et simple : C'est le cas pour ROSETTA, par exemple.

La raison invoquée officiellement : "restrictions budgétaires."

Au MP Ae, les personnels n'acceptent pas : Une manifestation a rassemblé plus de 500 personnes le 16 Novembre dernier à Göttingen, on ne compte plus les prises de position d'élus locaux, déjà plus de 300 chercheurs du monde entier ont envoyé un message pour protester contre la décision de fermeture.

La lettre suivante a recueilli plus de 60 signatures de chercheurs et ITA du laboratoire, ainsi que plusieurs de visiteurs lors de réunions scientifiques.

Lettre aux agents du MP Ae proposée par la section SNTRS-CGT de l'IAS

Chers collègues, Orsay, le 10 janvier 1997
Nous avons appris la menace de fermeture de votre institut et nous voulons vous assurer de notre soutien dans votre combat pour le maintien du MP Ae là où il est.

Les raisons invoquées pour justifier la fermeture de votre institut et de trois autres laboratoires de la MPS -diminution des postes pour dégager des moyens de façon à installer de nouveaux laboratoires à l'Est de l'Allemagne- nous font penser à d'autres "justifications" avancées pour d'autres fermetures.

Notre laboratoire, l'IAS, est venu s'installer à Orsay pour plusieurs raisons dont une : pouvoir étalonner des expériences spatiales à l'aide du

rayonnement synchrotron que délivre le LURE. Pour ce faire, notre laboratoire a construit une station d'étalonnage en prise directe avec les anneaux du LURE et a installé son bâtiment à côté. Or, le LURE est lui aussi menacé de fermeture au nom de la construction d'un nouvel instrument appelé SOLEIL. Les autorités de tutelle invoquent les contraintes financières selon lesquelles il serait impossible de maintenir le LURE et de construire SOLEIL en même temps. Loin d'être obsolètes, les machines du LURE font l'objet de demandes d'expériences excédant de 30% les possibilités. Il faut noter que la décision de fermer le LURE en 2001 a été prise alors que le financement de SOLEIL n'est absolument pas assuré et que l'emplacement de sa construction n'est pas connu.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de rapprocher votre épreuve d'autres cas, toujours dans la physique des particules : la direction du CERN justifie -tout en la regrettant- la fermeture des instruments LEP et LEAR pour dégager des moyens nécessaires au LHC. La décision de fermer à la fin de cette année la machine SATURNE à Saclay, proche d'Orsay, elle aussi tout à fait performante et faisant l'objet de demandes d'expériences pour encore dix ans est prise au nom de la construction -hypothétique- d'une nouvelle machine ELFE.

Travaillant dans la recherche scientifique nous sommes bien entendu partisans du progrès scientifique et donc technique, nous savons que toute machine a un début, une période de fonctionnement optimum et une fin. Un laboratoire peut aussi périlcliter pour des raisons purement scientifiques. Le problème est que dans le cas du LURE, comme dans votre cas, comme dans le cas des machines du CERN, comme dans le cas de SATURNE, les décisions de fermeture ne s'appuient sur aucune justification scientifique honnête.

Nous voudrions ajouter un argument en défense de votre institut comme de tous les laboratoires identiquement menacés : vos tutelles veulent diminuer les effectifs, en particulier le nombre d'agents bénéficiant d'un statut ou de la garantie d'emploi. Chez vous il faut 15 ans d'ancienneté pour obtenir cette garantie d'emploi et ceux qui ne les ont pas sont particulièrement menacés. A l'IAS, comme dans tout le CNRS, les agents qui partent à la retraite ne sont pratiquement plus remplacés. Par contre, les emplois précaires sont en constante augmentation. Le LHC se construit avec, côté français, des personnels sur contrat à durée déterminée embauchés par l'institut de physique nucléaire et des particules du CNRS (IN2P3) où l'emploi statutaire est en principe la règle. SOLEIL est prévu de fonctionner, s'il se fait, avec du personnel permanent de droit privé.

La déréglementation du droit du travail accompagne une politique de diminution dramatique du potentiel scientifique à l'échelle internationale au nom de la lutte contre les déficits publics et de la rigueur budgétaire.

Comme vous le voyez, vos problèmes sont les nôtres, votre combat est le nôtre.

L'éthique comme boussole?

Plus de 200 travailleurs scientifiques, venus de 44 pays, ont participé au colloque organisé par la Fmts ⁽¹⁾, du 16 au 19 septembre, au palais de l'Unesco. Echos.

• LOUIS SALLAY

On s'interroge sur l'éthique dans le monde des affaires comme dans celui des médias ; les préoccupations éthiques se font jour à propos de l'environnement et de l'informatique, des biotechnologies comme de l'aide humanitaire [...]. Qui donc doit définir les priorités de la recherche scientifique et en fonction de quels choix de société ? » Ce constat et cette interrogation, émanant de l'Unesco ⁽²⁾, résumait le champ de réflexion qu'avait choisi d'examiner le colloque de la Fmts. Affirmant leur foi en la nécessité de « fixer les limites de l'infranchissable » ⁽³⁾ tant dans les domaines scientifiques que technologiques, ses organisateurs affichaient comme ambition de mener le débat, et de le conduire au-delà du colloque lui-même, en posant des questions dont les réponses ne soient pas connues à l'avance.

(1) Fédération mondiale des travailleurs scientifiques.

(2) Projet de stratégie à moyen terme de l'Unesco, 1996-2001, document 28-C/4.

(3) Idem.

(4) Fondée par Pierre et Marie Curie, la Fmts est née du refus des scientifiques des retombées de leurs recherches dans le nucléaire militaire et de la militarisation de la science née de la guerre froide.

La Fmts se situait ainsi dans le droit-fil de ce qui la fonde ⁽⁴⁾ : l'affirmation de la responsabilité personnelle du scientifique quant à ses travaux et à leurs retombées vis-à-vis de la société. Reste qu'elle engageait un pari audacieux, tant le sujet est vaste et nombreuses ses portes d'entrée ; tant également les appréhensions diffèrent selon qu'on soit informaticien en Inde centrale, économiste à Boston ou généticienne à Orsay...

Qu'est-ce qui provoque ce "surissement d'éthique" ?

C'est dire que les développements de ces journées défient le compte rendu exhaustif puisque balayant les problématiques de l'écologie et du développement inégal, des formes nouvelles prises par la menace atomique, des ambivalences lourdes portées par une explosion médiatique source d'espoirs et de menaces, des rapports entre science et éducation, science et sexualité... Ce premier article se limite donc – arbitrairement mais en toute modestie – à quelques essais de définition tournant particulièrement autour du statut même de l'éthique et de sa ou ses fonctions sociales. Il sera suivi d'un second s'attachant plus particulièrement aux responsabilités propres de la communauté scientifique, aux difficultés qu'elle rencontre.

La réflexion sur l'éthique n'est pas, en soi, nouvelle ; mais ses termes sont profondément renouvelés par les bouleversements que

connaissent les sociétés contemporaines, par leurs angoisses face aux retombées de la science et de la technologie, par le recul et l'affaiblissement des morales traditionnelles. Cette accélération rend plus que jamais indispensable un travail d'élaboration collective, permettant aux scientifiques du monde entier d'échanger et de se situer, face aux problèmes nouveaux, comme professionnels, comme citoyens, et finalement comme membres de l'humanité.

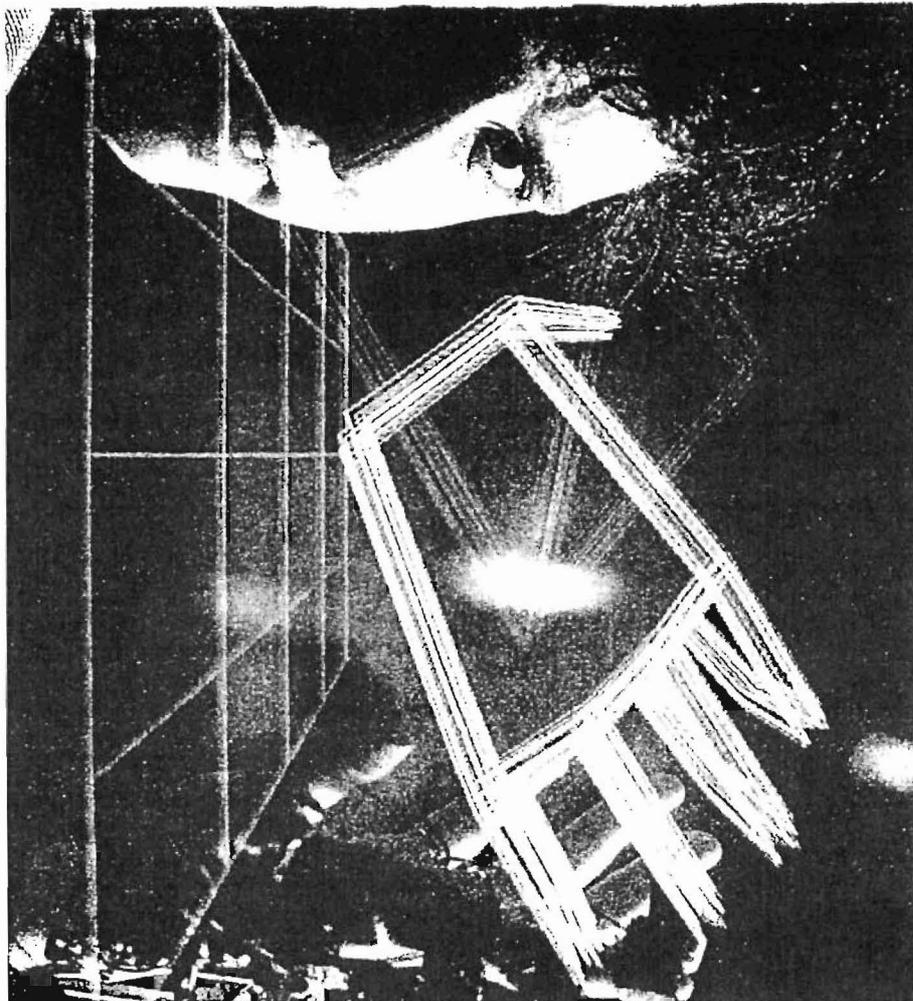
André Jaeglé, secrétaire général de la Fédération, devait ainsi évoquer quelques « zones à risques » – nucléaire, biotechnologies, surarmement, etc. – et, partant, interrogeait en intervention liminaire : « Qu'en résulte-t-il du point de vue de la responsabilité des chercheurs concernés ? Ne risque-t-on pas de substituer d'improbables critères scientifiques à des choix globaux ? » Rappelant les perversions qui caractérisent le comportement des décideurs gouvernementaux, il suggérait trois thèmes de réflexion : comment articuler la liberté du chercheur avec sa responsabilité sociale ? Quels sont les pouvoirs, étatiques et autres, qui encadrent la science, et avec quelles conséquences ? La démocratisation de la science est-elle pensable, au travers, par exemple, de la définition d'une politique scientifique ?

Interrogations sur lesquelles Georges Kutukdjian, directeur de l'unité de bioéthique de l'Unesco, revenait, caractérisant la période présente par « de nouveaux espaces de liberté, de nouvelles menaces et de nouvelles contraintes, comme une croisée des chemins pour l'individu, dans un monde où les niveaux d'appréhension et d'acceptation sociale se retrouvent fragmentés comme jamais », pour conclure : « Jamais le débat éthique ne s'est posé à ce point comme partie intégrante de la démocratie. » Encore faut-il le définir, ce à quoi François Gros, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, devait s'attacher après avoir retracé l'historique de « l'acceptabilité sociale » du risque scientifique : « L'éthique de la

SOCIÉTÉ

● L'éthique comme boussole ?

Si la politique a besoin d'éthique, celle-ci ne peut se passer de politique. C'est certainement là que réside le défi démocratique auquel nos sociétés sont aujourd'hui confrontées.



S. RESNICK / SABA-REA

science, dans son évolution contemporaine, me semble viser trois objectifs : mieux appréhender les conséquences des sciences et de leurs applications dans la perspective d'une protection plus claire de l'homme, tant en ce qui concerne sa dignité que sa sécurité ; définir les limites de ce qui est franchissable et de ce qui ne l'est pas ; rechercher au cas par cas, ou globalement, un équilibre, une médiation, entre la science, la morale et le droit. »

Cette première approche de définition entraînant comme en un jeu de miroirs d'autres définitions, d'autres approches, telle celle de Hector Gros-Espiell, ambassadeur de l'Uruguay auprès de l'Unesco, s'interrogeant sur le caractère complémentaire ou conflictuel entre éthique et droit : « Le droit, dont l'existence est incontournable, ne suffit pas néanmoins pour réglementer toute la vie humaine, l'homme n'est pas seulement un homo juridicus, et la personne a besoin de l'éthique pour chercher en elle-même un fondement de l'univers juridique et pour prescrire des actions, abstentions et pensées non couvertes par la normative fondée sur le droit. » Et de conclure : « Dans un monde où persistent la violence, la faim, l'igno-

rance et la haine dans un cadre de vie souvent discriminatoire et injuste, l'éthique seule – fondement nécessaire de l'ordre juridique – peut donner à chaque personne et à toute l'humanité, sans préjudice de la diversité des cultures, des religions et des traditions, la force nécessaire pour espérer l'avenir à travers les ombres qui nous entourent. »

Un "trou d'air" à combler dans le politique ?

Cet impératif éthique devait à son tour être interrogé par Charles Demons, économiste, lequel pointait l'écart entre la définition philosophique classique de l'éthique, celle d'une « métamoraie » et « l'actualité foisonnante du questionnement éthique [...], car parler d'éthique aujourd'hui, c'est essentiellement parler d'"éthiques appliquées" à des domaines aussi divers que la recherche biologique, les affaires d'argent, le gouvernement des hommes, l'exercice de la justice ». A ce titre, « l'envahissement éthique » lui apparaît « ambigu ». Symptôme d'un « vide politique », certes, « mais cet envahissement n'est pas que cela dès lors qu'accompagnant l'extension du

marché, les démarches éthiques apparaissent comme une sorte de "morale de l'intérêt" validant les inégalités multiples que porte la domination de la logique libérale [...]. Notre monde est en quête de sens, et la réflexion éthique doit participer à cette quête. Ce qui serait préoccupant, c'est qu'elle soit la seule à occuper l'espace de la prise en charge de l'avenir des sociétés humaines. Ce serait là les dessaisir de leurs capacités souveraines et démocratiques à décider le futur. Si la politique a besoin d'éthique, l'éthique ne peut se passer de politique. C'est certainement là que réside le défi démocratique auquel sont confrontées aujourd'hui nos sociétés ».

Alors l'éthique comme substitut politique ? Le questionnement est repris par un chercheur britannique, pour qui « l'éthique apparaît comme dépolitisant les enjeux pour les ramener à une dimension personnelle ; la plupart des comités d'éthique renvoient aux experts, étant entendu que le grand public reste "out". L'éthique permet à la science de suivre son cours sans entrave ; mais le revers de cette médaille, c'est que tout ce qui est circonscrit sera alors considéré comme acceptable ». Et de s'interroger sur

la « sonnette d'alarme » à construire vis-à-vis de cette « faille » : « *Le syndicat est là pour prendre des mesures d'ordre collectif; peut-on imaginer un syndicat de scientifiques qui pourrait développer la réflexion éthique, favoriser tel ou tel programme ?* »

Pour Michel Revel, généticien à l'Institut Weizmann des sciences (Israël), le surgissement du questionnement éthique renvoie en revanche à une autre question : certains prétendent que l'humanité entre dans une époque posthumaniste. L'éthique s'oppose à cette vision barbare de l'évolution. « *L'histoire, ajoute-t-il, est aussi un point de repère pour l'éthique.* » Relevant le propos de Charles Demons, il lui oppose une autre vision : « *La politique est l'art du possible. L'éthique est la connaissance des besoins de l'homme, de tous les hommes. Elle est le contrepoids de la science et, comme elle, doit être en mouvement.* » Fort de cette conviction, écartant avec force toute tentation d'un « hygiénisme génétique » rendu possible par les expériences sur le génome humain, il énonce trois principes intangibles : « *Le test génétique doit rester un acte médical; il ne faut pas légiférer, car chaque cas est unique; la primauté de l'individu, de son choix, doit être respectée.* »

La science est-elle neutre ou constituée en pouvoir ?

Pour lui, la science, en ce domaine comme dans les autres, est neutre ; en revanche, les choix opérés quant à ses utilisations ne le sont pas, et c'est là que l'éthique, comme somme des valeurs humanistes, intervient. Ce point de vue sera largement tempéré par deux interventions de la salle ; la première, émanant d'un chercheur britannique, souligne que « *s'il existe une éthique individuelle, la pression sur l'individu et ses choix devient, en l'absence de perspective politico-culturelle, colossale. Plutôt qu'en situation de liberté, nous sommes dans une situation de laisser-faire eugénique. Face au marché, à une logique d'"efficacité", il convient de légiférer.* » La seconde objection, formulée par un chercheur français du Cnrs, réfute l'hypothèse de la neutralité de la science qui, pour l'intervenant, est un « pouvoir » en soi et, à ce titre, victime d'elle-même. « *La science souffre de façon consubstantielle de son pouvoir qui la rend peu apte à intégrer des valeurs éthiques. La science en tant que logos est dominante. Elle œuvre pour sa survie dans et par le langage, et les paroles de science deviennent rapidement des paroles d'opinion. Reste à déterminer quels sont, sur ce champ, les opérateurs qui ont le plus de pouvoir.* »

Notre prochain article, « L'éthique et l'action », présentera la suite des réflexions du colloque de la Fmsts. □

Construction

LA FmSTS AU MILIEU DU GUÉ

Questions à André Jaeglé, secrétaire général de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques.

– **Options : Quelle appréciation la Fmsts porte-t-elle sur le colloque ?**

– **André Jaeglé :** Le choix du thème – l'éthique – témoignait de notre volonté de prendre à bras-le-corps les problèmes évoqués conjointement et chacun à sa façon par le sommet de Rio et par l'appel de Heidelberg ; également de sortir d'une situation de confusions. Confusions dans le débat, les mêmes mots ne désignant pas toujours les mêmes réalités ; confusion aussi entre expertises politiques et expertises scientifiques, confusions scandaleuses et tristement illustrées dans des affaires retentissantes. L'éthique apparaissait bien comme le passage obligé de la réflexion pour éclaircir les termes du débat, dépasser des oppositions manichéennes entre l'écologie angélique et le scientisme, terme trop souvent jeté à la figure de l'autre comme une épithète aussi mal définie que malsonnante.

De ce point de vue, le colloque se voulait ouvert, et sans aucun *a priori* de réflexion. Son succès se mesure à la richesse d'approches à laquelle il a donné lieu, richesse telle qu'il devient difficile de parler de bilan. Certaines communications nous ont surpris, car elles ont formulé des problématiques que nous n'attendions pas forcément. Toutes, en tout cas, nous ont permis de mieux cerner l'ampleur et même tout simplement la nature, l'emplacement, le moment des obstacles qui s'opposent à une pratique éthique de la science. La grande nouveauté, la rupture, même, c'est que nous avons choisi de les aborder de façon transdisciplinaire et non tranche par tranche. Le tout constitue un ensemble passionnant sur les défis les plus fondamentaux que notre époque pose à la science. C'est un résultat qui nous a surpris et sur lequel nous allons devoir revenir pour l'approfondir. Une chose est certaine : c'est que les mots extraits du plan stratégique à moyen terme de l'Unesco – « *fixer les limites de l'infranchissable* » – ont fait mouche. Et nous en sommes satisfaits.

– **Quelles suites envisagez-vous à ce travail ?**

– Nous allons poursuivre le travail collectif engagé, en continuant d'y associer un certain nombre d'intervenants du colloque prêts à s'investir dans la poursuite des travaux. Parallèlement, nous allons

continuer à jouer notre rôle d'observateur actif au comité de bioéthique de l'Unesco ; de même, contribuer au travail de préparation et de création d'une commission mondiale de l'éthique des connaissances scientifiques et technologiques. Le colloque constitue de ce point de vue un apport original. Enfin, c'est une opinion personnelle, la période présente et à venir va nécessiter d'expérimenter des

formes de définition des objectifs de développement durable en liaison avec ce que leur apporte la recherche scientifique. C'est-à-dire de placer les exigences d'un développement durable en position d'orienter les projets de recherche. Cela suppose d'imaginer des structures d'articulation entre le travail de programmation scientifique et la définition des besoins de développement incluant et les besoins sociaux et ceux de l'environnement. La Fmsts peut jouer ici un rôle irremplaçable, en collaboration avec l'Unesco et avec des scientifiques – et non

des moindres – désireux de s'attaquer à ce problème ; elle peut devenir un lieu où se rencontrent les différentes parties prenantes.

– **Est-elle en capacité de le faire après son assemblée générale ?**

– J'ai déjà eu l'occasion de déclarer dans ces mêmes colonnes que la Fmsts avait un passé dont elle peut être fière, dans un monde divisé en deux blocs, où il s'agissait d'abord de maintenir le dialogue et d'associer les scientifiques de façon originale à l'action contre la course – souvent technologique – aux armements, sans perdre de vue leurs préoccupations économiques et sociales. Mais qu'il lui fallait changer. Aujourd'hui, j'ajouterais : « *Changer en profondeur.* » Après le colloque, nous nous trouvons au milieu du gué, en eau profonde, sans être rendus sur l'autre rive. Nous savons vers quoi nous voulons aller ; mais cette avancée suppose encore des débats, des ruptures avec le passé. L'assemblée générale a mis en place une direction temporaire, de façon à permettre justement que le débat puisse se développer entre organisations affiliées. Elle a mandaté le prochain conseil exécutif – qui se réunira d'ici neuf mois – pour examiner, après une phase de réflexion collective, les conditions concrètes pour aller de l'avant.



CLAUDE CANDILLE

L'éthique comme boussole ?

Engager le travail de définition de l'éthique et de ses enjeux, c'est poser la question de la responsabilité du citoyen travailleur scientifique dans ses pratiques.

● LOUIS SALLAY

Interroger l'éthique, son surgissement, ses définitions et les rapports qu'elle entretient avec ce qu'un intervenant au colloque de la Fmts⁽¹⁾ désignait comme des « *éthiques appliquées* » renvoyait, entre autres, à deux phénomènes majeurs. D'une part, l'analyse des obstacles et des difficultés opposés au développement scientifique; d'autre part, l'évaluation des responsabilités des travailleurs scientifiques, de leurs pratiques, qu'elles soient scientifiques et/ou citoyennes. S'il fallait résumer l'état d'esprit présidant aux débats, sans doute faudrait-il partir d'un soupir, celui de M. Gros-Espiell, ambassadeur de l'Uruguay auprès de l'Unesco: « *La valorisation de l'éthique n'empêche pas sa violation réitérée. Il y a divorce entre devoir éthique et être éthique; c'est l'une des grandes et dramatiques contradictions de notre époque.* »

Une militarisation persistante et stérilisante de la recherche

Soupir auquel faisait écho, sur un mode prosaïque et interrogatif, la question du Sénégalais Ibrahim N'Diaye: « *Les scientifiques sont-ils condamnés à l'obéissance?* » Une question reprise par divers participants à partir de réflexions enracinées dans des champs d'expériences particuliers – nucléaire, développement, biotechnologies, médias, formation – renvoyant pour la plupart aux mêmes grandes « tendances lourdes ». Au chapitre desquelles il faut ranger le poids de processus de militarisation dont l'ampleur reste forte et qui s'accompagnent d'un refus de transparence et de communication, ainsi que

d'un gaspillage éhonté de fonds, ceci nourrissant cela, parfois avec la complicité active de certains chercheurs. L'illustration en était fournie par Robert Bell, chercheur américain, au travers de son analyse des modes de financement des grands programmes américains spatiaux ou de défense: « *Aux Etats-Unis, dès qu'il y a secret, comme c'est le cas pour tout ce qui est militaire, les fonds sont débloqués avant toute étude réelle de pertinence ou de faisabilité. Dans ces conditions, ils vont toujours un peu aux mêmes équipes, à des lobbies d'avantage intéressés par le financement lui-même que par son utilité sociale. Ce qui encourage certains scientifiques à "vendre" des projets qu'ils savent irréalisables, des lubies. Cela a été le cas pour la "guerre des étoiles". Ainsi des scientifiques acceptent-ils, pour leur propre intérêt et celui de constructeurs industriels, de mentir quant à la pertinence de leurs recherches.* » S'interrogeant sur les mécanismes de la prise de décision des programmes scientifiques, il soulignait qu'ils connaissent bien souvent deux phases: « *Dans la première, on explique qu'il est trop tôt pour agir; et dans la seconde, qu'il est trop tard!* »

Ce système se nourrit largement des diffé-

rences de gestion existant entre un « Etat minimum » et des multinationales très présentes. Robert Bell rappelle ainsi que, sur douze ans, la Nasa fit travailler quinze chefs de projet concernant le télescope Hubble, alors que Lockheed maintenait toujours le même en place. Enfin, il souligne pour la condamner la confusion des genres qui veut que les mêmes scientifiques soient à la fois juges et parties des projets et de leur financement, remarquant que dès que les experts conquièrent leur pleine autonomie – y compris financière –, leurs analyses gagnent en critique et en pertinence.

Science/politique: il s'agit de refuser la confusion des genres

Une confusion des genres que B. Smeeters, universitaire bruxellois, met en lumière sur un autre plan, celui de l'université, en pointant deux des pouvoirs qui « encadrent » la recherche au plan bureaucratique: « *Le premier consiste à avoir le temps, le temps comme espace de rencontre. Le second, c'est d'avoir la connaissance de la possibilité d'une recherche, au sens de l'existence d'un financement. Le paradoxe, c'est qu'il faut d'abord trouver les moyens de la recherche. Les universités, enserrées dans des contraintes financières de plus en plus lourdes, en viennent à multiplier les collaborations avec des institutions privées; ces dernières sont intéressées par la dimension "stock de connaissances" de l'université. Mais cela présente de multiples dangers; outre que cela légitime le désinvestissement des pouvoirs publics, cela conduit à une remise en cause du caractère universitaire de la recherche, à étriquer sa démarche, sa portée.* »

Cette appréhension sur l'inégalité de moyens née de choix formulés *a priori* et pour des motifs davantage politiques que scientifiques

ERRATUM

Une inexcusable erreur nous a fait attribuer la paternité de la Fmts à Pierre et Marie Curie; les fondateurs de l'organisation sont en fait le Français Frédéric Joliot-Curie et le Britannique John Desmond Bernal.

(1) Le colloque organisé par la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (Fmts) a réuni plus de deux cents travailleurs scientifiques, venus de quarante-quatre pays, au palais de l'Unesco, du 16 au 19 septembre.



REPORTERS / REA

« Construire d'autres repères pour éviter de produire de l'irréversible. »

est largement partagée par la salle : « Les programmes d'ajustement de la Banque mondiale ne remettent jamais en cause les budgets d'armement », observe ainsi un statisticien marocain, et l'un de ses collègues égyptien va jusqu'à évoquer l'existence d'« un nouveau rideau de fer le long d'une ligne de pauvreté technologique ».

Une inégalité évoquée également en référence au financement de la recherche médicale, via le « téléthon » et autres appels au public, sources à propos desquelles le Comets⁽²⁾ clôt une liste de conseils à suivre par cette recommandation ultime : « Le chercheur ne doit pas hésiter, dans le cas de manquements à ces règles fondamentales et au respect qui lui est dû en tant que chercheur, à se dégager et à rendre public son désaccord. »

Une recommandation à prendre d'autant plus au sérieux que ce pilotage de la recherche par l'argent aboutit souvent à des pratiques d'ap-

prenti sorcier. Dans le domaine des biotechnologies, Michel Revel explique ainsi que le décalage entre les possibilités existantes de manipulation génétique et l'étendue réelle du savoir scientifique – « nous maîtrisons 10% à peine de la carte génétique » –, associé à la mise immédiate sur le marché de tests commerciaux, soulève une série de questions quant à leurs retombées possibles. « Le marketing direct, dans ce domaine, est assez effrayant », souligne-t-il, ajoutant que, à ce titre, le test génétique, qui indique un risque statistique et en aucune façon une certitude, doit rester un acte médical entre un patient et un médecin, et non un outil de consommateur potentiellement désireux non pas simplement d'éviter une malformation, mais de composer une « perfection » d'enfant en choisissant sexe, couleur des yeux, etc., sur les bases d'un hygiénisme génétique cousin de l'hygiène raciale.

« Déséconomiser » la science ou la démocratiser ?

Jean-Claude Quiniou devait également souligner à quel point la révolution informationnelle pouvait, comme l'archaïque langue d'Esopo, se montrer la meilleure ou la pire des choses : « En 1972, avec quelques amis avec qui nous avons inventé le terme de multimédia, nous déclarions qu'il pouvait favoriser l'appropriation collective des moyens de production et des connaissances, infléchir les problèmes de l'exclusion ; or, aujourd'hui, ces nouvelles techniques participent du phénomène. Non pas à partir des coûts de fabrication des produits – en baisse constante –, mais à partir des coûts d'investissements et des choix qu'ils impliquent. Il est évident que le développement des autoroutes de l'information signifie l'exclusion de fait des continents sous-développés en matière d'infrastructures télécommunicationnelles, telle l'Afrique. Exclusion de générations, également, et de tous ceux qui n'ont pas les prérequis culturels pour « manier » les outils et discriminer les sources entre elles. »

Une réflexion développée par Ricardo Petrella à partir des millions d'Européens vivant en deçà du seuil de pauvreté – « Ceux-là ont-ils le téléphone ? Pourront-ils avoir accès à Internet ? » Soulignant qu'aujourd'hui « le développement de la recherche et du développement dépend de plus en plus de sa marchandisation et qu'il s'agit là d'un principe, nullement d'une nécessité », que « ni les parlements ni les gouvernements ne décident des choix d'investissements et de diffusion », que « partout la seule finalité est d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales sur le marché mondial », il conclut que la question du pouvoir renvoie à l'analyse de la logique financière dominante et lance en appel : « Il est temps de désécono-

miser la science ! » Déséconomiser, démocratiser... Le débat rebondit dans le domaine énergétique, un ingénieur Edf s'élevant contre tout excès de frilosité qui ne pourrait mener – sous couvert d'écologie – qu'à une régression scientifique. « Le risque zéro n'existe pas », estime-t-il, l'essentiel étant alors de le savoir. Une affirmation contredite par Michel Donneddu, pour qui la contradiction majeure entre développement, sécurité et écologie appelle justement une conception globale de développement intégrant d'emblée l'ensemble des paramètres. « Or, aujourd'hui, on assiste à l'inverse. On revient à des choix de retours d'investissements rapides. Lorsque la conférence de Tokyo sur l'énergie place le critère de rentabilité au premier plan de ses préoccupations, elle exclut autant le nucléaire que les énergies nouvelles – hydrauliques, solaires ou éoliennes –, au profit d'un libéralisme tout fuel, polluant et coûteux. Je crois, moi, que le risque zéro peut exister ; il y faut seulement beaucoup de démocratie. Tchernobyl en fournit d'ailleurs une parfaite démonstration : quand, dans une centrale nucléaire, tous les systèmes d'alarme tombent en panne sans que quiconque s'en émeuve, c'est que les travailleurs sont dépossédés de leur responsabilité et du droit d'intervention. C'est un rappel important, au moment où l'on tente de priver les salariés d'Edf des centrales nucléaires de leur droit de grève. Éviter de franchir « les limites de l'infranchissable » suppose au contraire une extension de la démocratie. »

Il revenait à Alain Dianoux, dans une première synthèse⁽³⁾, et en prélude à l'assemblée générale de la Fmts qui faisait suite au colloque, d'évoquer les contradictions majeures de la période, nées du pragmatisme de plus en plus étroit des décideurs, alors même que la demande sociale fait irruption dans les domaines de la santé, des transports, de l'environnement et que, de plus en plus, les chercheurs doivent rendre compte de leur capacité à répondre à cette demande. « Or, tous les débats qui se mènent autour de la génétique, de l'information, auront très vite leurs répercussions sur nos structures de solidarité sociale. L'éthique, dans ce cadre, doit-elle se poser comme l'outil de rationalisation des cultures ou de leur respect ? » Et d'en appeler à la construction de nouveaux rapports entre acteurs responsables : « Sous couvert de complexité, les experts sont de plus en plus souvent étroitement spécialisés, et c'est cette étroitesse qui est substituée au débat public pouvant seul prendre en compte l'intérêt général dans ce qu'il a de complexe. La question que cela soulève est bien la construction de nouveaux rapports entre scientifiques et citoyens. » □

(2) Comets : Comité d'éthique pour les sciences du Cnrs.

(3) Les actes du colloque devraient être disponibles avant la fin de l'année. Se renseigner auprès de la Fmts – case 404 – 93514 Montreuil Cedex – France. Tel. : 01.48.18.81.75. Fax : 01.48.18.80.03. E-Mail : 100764.1427 @compuserve.com.

Montée du Front national, racisme,

Vitrolles, les sans-papiers, la loi Debré ont été autant d'événements qui ont mis à jour les difficultés que nous avons sur ces sujets. Extraits du rapport de Jean-François Courbe au bureau de l'UGICT, le 5 mars 1997.



Malgré la volonté de certaines de nos directions, nous avons fait le constat de l'impossibilité d'engager le débat, quelquefois même le refus de distribuer des tracts ou de faire signer des pétitions : seulement vingt mille signatures contre les lois Pasqua, et les difficultés importantes que nous avons rencontrées pour mobiliser pour les sans-papiers.

Le sondage CSA commandé par la CGT en septembre 1996 avait mesuré l'écart entre ce que nous pensons être les valeurs de la CGT et ce que les salariés attendent de nous. Et pourtant, il y a eu une mobilisation importante. Alors que, depuis deux mois, la CGT a lancé sa pétition (très peu signée) et demandé à ses militants de s'investir dans cette bataille.

Le rôle déclenchant a été joué par la pétition des cinéastes ; il y a certes eu médiatisation, mais cela ne peut tout expliquer. Est-ce que l'aspect professionnel, individuel, l'engagement moral de l'appel correspondaient mieux que notre démarche plus globale, plus politique et collective ?

Nos catégories ont été sensibles à cette manière d'aborder le sujet, puisque ce sont elles qui mènent le plus activement la lutte contre la loi Debré en participant aux manifestations et en signant des pétitions.

La stratégie de l'extrême droite

Nous pouvons apprécier positivement ce fait ; néanmoins, notre satisfaction doit être tempérée par l'idée que ces catégories sont peut-être moins sensibles que d'autres aux idées d'extrême droite ; mais ne croyons pas qu'elles en soient immunisées.

Dans les années 70, les phénomènes migratoires étaient plus importants qu'aujourd'hui, et pour-

tant l'immigration n'est devenue un objet de la vie politique qu'à partir des années 80, avec l'émergence du Front national.

Avec la mondialisation de l'économie, sont apparues les crispations identitaires, la crise et la fin de l'Etat-providence ; l'évolution de la société vers plus de chômage, de précarité, de misère s'est traduite par la montée d'un sentiment d'instabilité, de perte d'identité, d'insécurité.

C'est en s'appuyant sur ce sentiment d'insécurité, vécu par certains, imaginaire pour d'autres, que le Front national a construit son fonds de commerce. Ses « solutions » : le repli national, le renforcement du rôle de l'Etat, le développement des politiques sécuritaires, une vision réactionnaire de la famille, etc. Notons par exemple, dans ses positions, non à Maastricht, non à Schengen, non à la monnaie unique. Il est néanmoins difficile de faire une critique de son programme, notamment économique, car très souvent les mesures sont différentes suivant les dirigeants et les publics auxquels ils s'adressent, et jamais chiffrées, ce qui permet évidemment plus de démagogie.

Depuis quelques années, le recentrage de l'activité de l'extrême droite sur l'électorat populaire s'exerce sous deux formes : l'évolution des revendications, SMIC à 8 000 francs, la tentative de créer des syndicats Force nationale (pénitentiaire, transports, police, éducation). Le retour de la stratégie d'entrisme, principalement à la CGC, à la CFTC, mais aussi, semble-t-il, à Sud-Télécom et ailleurs. Certaines organisations syndicales ont été amenées à suspendre de leur fonction certains militants Front national un peu trop en vue. Le débat se poursuit, il est loin d'être tranché à propos de l'attitude à tenir vis-à-vis d'adhérents et d'électeurs du Front national.

L'orientation fondamentale qui sous-tend l'ensemble de ces propositions reste idéologique. A savoir : la préférence nationale, c'est-à-dire une idéologie discriminatoire. Face aux difficultés, à l'exaspération et aux frustrations, l'immigration devient le bouc émissaire, et il convient de redonner la France aux Français, préférence nationale, concept simpliste mais qui fonctionne.

Les Français d'abord, mais à la condition de ne pas s'appeler Ahmed ou d'avoir la peau noire... On voit bien là les limites : il ne s'agit pas, sur le fond, d'un problème entre Français et non-Français, mais bien de racisme.

Le racisme et la xénophobie s'alimentent des difficultés que peut générer l'immigration (il y aura donc bien à s'intéresser à ce sujet en tant que tel), mais ils se nour-

●

*Une initiative :
le tour de France
de la fraternité.
Onze villes-étapes
qui chacune traitera
du lien entre
racisme et un autre
thème ; départ le
8 mars (Journée
internationale
de la femme), fin
le 21 juin (Fête
de la musique).*

rissent également d'autres choses. L'Autriche, pays ou l'extrême droite fait son meilleur score, n'a pratiquement pas d'immigration. Pour cette raison, la première bataille à mener est de décentrer les débats. Nous devons montrer et démontrer que l'immigration n'est pas le problème majeur de la société française, que l'immigration n'est pas le fondement d'un dérèglement social, mais bien une conséquence.

La lutte contre le racisme doit être au centre de notre combat, lutte contre tout ce qui le produit, l'alimente, le banalise. Ce qui signifie mener de front, d'une part, nos propositions pour une politique de l'immigration et, d'autre part, poursuivre notre combat contre l'exclusion.

Nos propositions pour une politique de l'immigration

Nous devons réaffirmer :

- notre opposition à l'immigration zéro qui fabrique des clandestins ;
- notre opposition à l'immigration illégale, intolérable d'un point de vue syndical, car le travail non déclaré utilise la main-d'œuvre illégale, dans des conditions inacceptables, mais de plus développe la concurrence à l'encontre des immigrés réguliers.

Nous devons donc poursuivre notre lutte contre les lois Pasqua et Debré, car même avec la modification de l'article 1, de nombreuses mesures demeurent extrêmement dangereuses.

Nous devons poursuivre notre combat contre l'exclusion, la pauvreté, le chômage, être plus attentifs, nous exprimer sur tous les problèmes facteurs d'insécurité, ne pas répondre à de vrais problèmes par un renvoi à des valeurs. Nous devons concilier défense des droits de l'homme et réponse aux difficultés des salariés fragilisés par le chômage et ses conséquences.

Lutter contre le racisme avec des chiffres, des arguments, mais aussi des valeurs. Ces valeurs doivent prendre appui sur la dénonciation du programme économique et social de l'extrême droite, sur une ac-

tivité revendicative qui lutte contre les discriminations, s'oppose à l'implantation syndicale du Front national, qui soit plus attentive à nos collègues étrangers, mais aussi aux originaires des DOM-TOM et à la deuxième génération des immigrés qui sont victimes du racisme au même titre que les étrangers.

Des initiatives unitaires

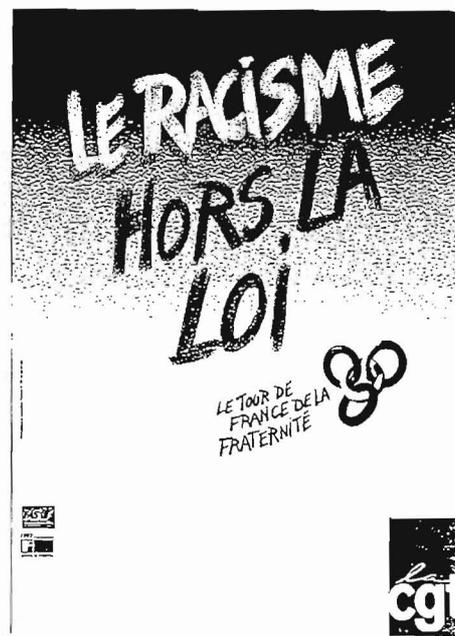
La CGT, membre du Comité de vigilance contre l'extrême droite, prépare avec ce comité des journées d'étude et une manifestation pour mai.

La Commission exécutive confédérale a décidé l'organisation d'une campagne confédérale contre le racisme (1997 est l'Année européenne contre le racisme). L'objectif est de faire progresser la réflexion parmi les salariés, de donner une autre dimension à la lutte contre le racisme et les discriminations.

Nous voulons faciliter les initiatives syndicales unitaires, si possible dans les entreprises, les professions (à ce propos, notons la décision de la Fédération des services publics de mettre en place un collectif national « antiracisme-exclusion »), les localités et, dans le même temps, réaliser un travail de fond, sur le long terme, à propos du racisme. Le Bureau confédéral a décidé pour cela de créer un collectif national chargé d'impulser et de fournir des argumentaires : tracts, dépliants, expositions, cassettes vidéo et un jalon (VO Editions) sont en préparation.

Une initiative : le tour de France de la fraternité. Onze villes-étapes qui chacune traitera du lien entre racisme et un autre thème : départ le 8 mars (Journée internationale de la femme), fin le 21 juin (Fête de la musique).

Outre la participation à toutes ces initiatives, peut-être envisagerons-nous la tenue d'une initiative UGICT, en juin, à Paris, avec des chercheurs, médecins, enseignants, voire des ingénieurs et des cadres étrangers qui pourraient venir témoigner. ☐



RESTONS MOBILISÉS CONTRE LA LOI DEBRÉ Déclaration commune de la CFDT, CGT, FSU, Unsa

Les manifestations des 22 et 25 février 1997 ont rassemblé très largement contre la loi Debré. Elles ont permis que des premières modifications soient inscrites dans le texte.

L'article 1 sur l'hébergement des étrangers a notamment été amendé. Le texte revient devant le Sénat le 11 mars 1997.

Cependant, l'essentiel des dispositions condamnées par nos organisations demeure. Par exemple :

- la possibilité de refuser le renouvellement de la carte de séjour de dix ans pour trouble de l'ordre public ouvre la porte à l'arbitraire. Elle pourrait être, par exemple, appliquée pour des faits relevant de l'exercice du droit syndical ;
- l'amalgame entre travail illégal et étrangers en situation irrégulière est prétexte à autoriser l'intervention des forces de police dans les entreprises.

Nos organisations rappellent qu'il faut revoir l'ensemble de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers, non pour les rejeter vers l'illégalité, voire la clandestinité mais pour faciliter leur intégration. Les questions centrales posées aujourd'hui sont celles du chômage, de l'exclusion et de la précarité et non la question de l'immigration. Nous appelons les salariés à participer aux manifestations du 9 mars et aux initiatives qui seront prises le 11 mars à l'occasion du débat au Sénat.

aujourd'hui

La Paix



le chiffre

250 000 000

C'est, selon l'UNICEF, le nombre d'enfants de 5 à 14 ans qui sont au travail sous toutes ses formes (domestiques, servitude, industriel ou artisanal, agricole, métiers de la rue, exploitation sexuelle) dans les seuls pays en développement

LES PACIFISTES RÉAGISSENT

Intervenant à propos de la reconversion des industries d'armement et plus particulièrement de celle du groupe Thomson, 11 organisations pacifistes dont l'Appel des Cent ont déclaré :

« Donner la priorité à la constitution d'un pôle industriel militaire de taille mondiale tel qu'il est actuellement envisagé ne pourra se faire qu'au détriment d'une industrie civile de haute technologie ouvrant les portes du futur et susceptible de créer des milliers d'emplois ».

Lorsqu'en 1982 s'est créé l'Appel des Cent, le mot d'ordre général du mouvement pacifiste européen était « Ni Pershing, Ni SS 20, désarmement ». Deux blocs militaires se disputaient alors le monde et leur antagonisme était tel que certains annonçaient calmement que l'Europe serait sans doute leur prochain terrain d'affrontement. Poussés mutuellement à la surenchère, l'Est et l'Ouest avaient accumulé les têtes nucléaires sur le vieux continent.

Quinze années plus tard, le monde a bien changé, des accords de désarmement ont eu lieu entre les deux grands, puis l'un des blocs militaires, le Pacte de Varsovie, s'est désagrégé. Pour autant, la menace des armes nucléaires n'a pas disparu : l'autre bloc militaire, l'OTAN, existe toujours sous la domination des Etats-Unis et entend bien profiter de sa suprématie maintenant sans concurrence ; les puissances nucléaires, dont la France, n'entendent pas renoncer à leurs privilèges. Si les essais nucléaires ont été temporairement bannis, la recherche militaire, elle, continue. Le « club » des puissances nucléaires s'est organisé pour survivre...

Pourtant des voix s'élèvent pour dire que l'occasion de désarmer ne se représentera pas de sitôt. Construire la paix c'est continuer de réclamer « l'option zéro », le bannissement de l'arme nucléaire. N'y mettons aucun angélisme, désarmer n'est pas facile et les tricheurs peuvent être nombreux ; il faudra mettre au point des mesures de surveillance efficaces. Cela s'est fait pour les armes chimiques, cela peut se faire aussi pour les armes atomiques. C'est aussi pointer les dangers qui menacent non seulement notre pays mais l'ensemble de la planète : chômage, sous-développement ou famine, violence, dégradation de l'environnement...

En France, le mouvement des « sans papiers » révèle le désespoir de femmes et d'hommes qui bien souvent ont fui, qui la misère, qui la terreur et l'oppression, pensant trouver dans le « pays des droits de l'homme » des conditions de vie plus décentes.

Vingt pour cent des pays se partagent 82 % des richesses créées par l'activité humaine ; si cette situation d'insupportable injustice perdure, l'émigration restera encore longtemps la seule porte de sortie pour des habitants des pays pauvres. Malheureusement, le spectre de la ligne Maginot, hante notre beau pays : après avoir élevé une barrière d'armes, nucléaires et conventionnelles, voilà que nous élevons une barrière de lois, contre les déshérités qui nous entourent. Construire la Paix c'est manifester concrètement notre solidarité avec les victimes de lois répressives qui assimilent l'étranger à un délinquant. Solidarité ici, solidarité là-bas aussi : le sauvetage des pays du tiers-monde passe par l'abolition de la dette et la mise en place de coopérations mutuellement avantageuses avec les pays riches. Il passe aussi par la mise en place de programmes de développement respectueux d'écosystèmes déjà fragilisés et par un vrai dialogue avec les peuples concernés.

Car construire la paix, c'est respecter la vie.

Gérard LÉBOUCHER